

DE L'USAGE DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

De l'usage de l'emprunt linguistique

Christiane Loubier
Office québécois
de la langue française
2011



De l'usage de l'emprunt linguistique

Christiane Loubier
Office québécois de la langue française
2011

Québec 

Catalogage avant publication

Loubier, Christiane

De l'usage de l'emprunt linguistique / Christiane Loubier.

[Montréal] : Office québécois de la langue française, 2011.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN Version imprimée : 978-2-550-61625-2

ISBN Version électronique : 978-2-550-61626-9

1. Emprunts (Linguistique)
2. Français (Langue) – Emprunts
3. Anglais (Langue) – Influence sur le français I.

Office québécois de la langue française

442.4

PC 2582

Table des matières

Introduction	5
1 Qu'est-ce que l'emprunt linguistique?	10
2 Les catégories d'emprunts	11
2.1 L'emprunt lexical	14
2.2 L'emprunt syntaxique	15
2.3 L'emprunt phonétique	16
3 L'emprunt à l'anglais au Québec et en France	17
3.1 La situation sociolinguistique du Québec	17
3.2 La situation sociolinguistique de la France	22
4 Cadre d'intervention	27
4.1 Cadre normatif	27
4.2 Principes directeurs	29
4.2.1 L'amélioration de la compétence linguistique	29
4.2.2 La stimulation de la créativité lexicale	30
4.2.3 La reconnaissance d'emprunts implantés et légitimés dans l'usage	32
4.2.4 L'adaptation de l'emprunt au système du français	33
4.3 Critères courants d'évaluation de l'acceptabilité des emprunts	34
4.3.1 L'usage généralisé de l'emprunt	34
4.3.2 L'attestation de l'emprunt dans les dictionnaires	35
4.3.3 L'ancienneté de l'emprunt	38
4.3.4 L'inutilité de l'emprunt	39
4.3.5 Conclusion	40
4.4 Critères d'acceptabilité de la politique de l'emprunt de l'Office	41
4.4.1 Le besoin de combler une lacune linguistique par l'emprunt	42

4.4.2	L'implantation de l'emprunt dans l'usage du français	44
4.4.3	La conformité ou l'adaptation de l'emprunt aux normes sociolinguistiques québécoises	45
4.4.4	La conformité ou l'adaptation de l'emprunt au système du français	46
4.4.4.1	La conformité ou l'adaptation sémantique . . .	48
4.4.4.2	L'adaptation phonétique, orthographique et grammaticale des emprunts	48
4.5	Acceptabilité des emprunts et pondération	55
	Conclusion	57
	Bibliographie	60
	Index alphabétique général	65

Introduction

On observe souvent que les langues ne peuvent se suffire à elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent répondre à tous les besoins de communication de leurs utilisateurs sans emprunter à d'autres langues. Rien de plus normal en effet que des mots d'une langue contribuent à dynamiser un autre système linguistique en s'ajoutant aux ressources de celui-ci. Il en est ainsi pour le français qui, au cours de son histoire, a emprunté au grec, au latin, à l'italien, à l'anglais, etc. Mais les langues n'évoluent pas selon leurs propres fins, indépendamment des personnes et des groupes qui les parlent. La question de l'emprunt linguistique ne se pose donc pas d'une manière identique à l'intérieur de toutes les sociétés parce qu'elle ne suscite pas la même dynamique de rapports de forces et de pouvoir. Les causes de l'emprunt sont ainsi intimement liées aux conditions sociohistoriques, particulièrement politiques et économiques, qui font évoluer les situations sociolinguistiques. Si, par exemple, l'anglais a intégré un grand nombre de mots dont l'origine est française, ce n'est pas en raison d'un simple mouvement naturel d'échange entre les langues; c'est surtout parce que l'Angleterre fut conquise par les Normands francophones en 1066. Soulignons également que le français a été la langue dominante de la diplomatie internationale jusqu'à la Première Guerre mondiale. Mais, depuis le milieu du XX^e siècle, le prestige de l'anglais a suivi la progression ascendante du pouvoir socioéconomique des États-Unis. Le marché anglophone de biens, de services et de capitaux domine aujourd'hui l'économie, favorisant ainsi l'utilisation généralisée de l'anglais, langue véhiculaire qui s'impose à tout pays, à toute collectivité ou à tout acteur social qui veut jouer un rôle sur le marché international. À l'échelle nationale, cette dynamique socioéconomique vient souvent influencer l'évolution des situations sociolinguistiques en suscitant notamment l'expression de nouveaux besoins d'apprentissage et de maîtrise de l'anglais qui oblige l'État à assouplir ou à modifier les normes dans le domaine éducatif et, par le fait même, la politique d'aménagement linguistique.

D'un point de vue linguistique, la dynamique sociolinguistique mondiale mène inévitablement à un échange déséquilibré entre les

systèmes des langues. L'anglais vient maintenant en tête de toutes les langues prêteuses. Les situations inégalitaires de coexistence linguistique permettent de vérifier l'application d'un principe sociolinguistique fondamental en aménagement linguistique : c'est toujours la langue dont le statut socioéconomique est le plus faible qui emprunte massivement à la langue qui jouit du plus grand prestige et de la plus grande force socioéconomique. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement le français qui est fortement influencé par l'anglais dans son évolution, mais bien un très grand nombre de langues dont l'allemand, le hindi, le japonais, les principales langues nordiques (danois, suédois, norvégien), etc. Certaines de ces langues sont marquées par la rapidité du processus de l'emprunt. L'emploi de noms hybrides, souvent péjoratifs, pour qualifier des variétés fortement anglicisées qui se caractérisent par l'alternance et l'interférence de langues¹ (*spanglish* ou *espanglish*, pour l'espagnol; *japlish*, pour le japonais; *denglish*, pour l'allemand; *hinglish*, pour l'hindi; *franglais* ou *franglish*, pour le français) montre bien tout le poids de l'influence de l'anglais sur le système de ces langues.

L'utilité de l'emprunt linguistique en tant que processus d'enrichissement des langues reste toutefois incontestable. Mais, en s'appuyant sur cette seule évidence, on peut trop aisément conclure que l'emprunt (y compris l'emprunt massif² à l'anglais) est, dans tous les cas, une source d'enrichissement pour le français. Les fervents du laisser-faire ne manquent pas d'arguments : ils soutiennent que les emprunts ne touchent que superficiellement les structures de la langue française, que rien ne peut empêcher son évolution et que, par conséquent, toute forme

1. Le terme **alternance de langue** (*code switching*) renvoie à une situation d'interaction sociolinguistique où le locuteur d'une langue utilise, en alternance, plus d'une langue au cours d'une même conversation, d'un même discours. L'alternance de langue se distingue d'une autre situation d'interaction sociolinguistique, appelée **interférence de langue** (*code mixing*), où le locuteur utilise à l'intérieur d'un même discours (ou d'un même énoncé), construit selon le système d'une langue, un grand nombre d'emprunts lexicaux, phonétiques, syntaxiques, etc.

2. Le terme **emprunt massif** fait référence à un transfert important d'unités lexicales d'une langue à une autre, souvent dans certains domaines particuliers.

d'intervention sociolinguistique est inutile. La reconnaissance sans réserve de l'utilité de l'emprunt à l'anglais³ permet sans doute d'envisager la situation générale du français avec beaucoup d'optimisme, mais elle a le défaut de laisser dans l'ombre les conséquences sociolinguistiques importantes que nous venons de présenter et d'autres retombées socioculturelles qu'il convient d'analyser en profondeur.

Les mots, tout comme les langues, sont intimement liés au système de représentations particulier à chaque collectivité. Ce système symbolique se traduit par une culture, c'est-à-dire par une manière collective de vivre, de se représenter les réalités concrètes et abstraites et de les exprimer par l'usage de la langue. Toutes les cultures vivantes s'édifient à partir d'un tel système symbolique dont la construction, l'organisation et l'expression ne peuvent se faire sans la langue, qui permet à chaque collectivité de développer une forme originale de pensée, de création, d'action et de communication. Ainsi, les langues ne sont pas des systèmes de signes interchangeableables, pas plus que les mots ne sont des étiquettes de désignation remplaçables les unes par les autres, sans conséquences socioculturelles. Par exemple, il n'est pas indifférent d'utiliser *training* (au lieu du mot français **entraînement**)⁴, *speech* (au lieu de **discours**), *meeting* (au lieu de **rencontre** ou de **manifestation**), *self-control* (au lieu de **maîtrise de soi**), *loser* (au lieu de **perdant**), etc., ou encore une terminologie technique anglaise au lieu d'une terminologie française existante.

3. Nous privilégions le terme **emprunt à l'anglais** pour désigner tout emprunt à la langue anglaise, quelle que soit la variété géographique (américaine, britannique, etc.). Nous émettons des réserves sur l'emploi du terme **anglicisme**, généralement considéré comme synonyme d'emploi fautif. Comme nous le verrons plus loin, tout emprunt à l'anglais n'est pas à exclure de l'usage du français. Dans les citations, nous conservons toutefois la terminologie des auteurs. En outre, étant donné que la situation sociolinguistique québécoise est issue d'une dynamique de forces qui met particulièrement en relation le français et l'anglais, le cas des emprunts aux autres langues ne sera abordé ici que très sommairement.

4. Les expressions et les mots français, ou les emprunts acceptés en français, sont en caractères gras, alors que ceux qui sont en langue étrangère, ou qui ne sont pas jugés acceptables selon la *Politique de l'emprunt linguistique* de l'Office québécois de la langue française, sont en italique.

En employant le vocabulaire d'une autre langue à la place de celui de sa propre langue qu'il connaît déjà, le locuteur affiche son identification à une autre collectivité linguistique que la sienne, du moins temporairement. Dans des situations de bilinguisme, les phénomènes d'alternance ou d'interférence de langues sont parfois systématiques. Le changement d'identification étant alors très important, il peut mener, à moyen ou à long terme, à une assimilation culturelle. Le libre-échange linguistique entre les langues peut ainsi constituer un risque pour le maintien des langues et des cultures auxquelles elles sont associées. C'est donc se méprendre sur le rôle social de la langue que de considérer l'emprunt uniquement comme un procédé linguistique. Ce mode particulier d'enrichissement des langues est soumis, à l'intérieur de chaque société, à un jeu de forces sociolinguistiques qui est réglé par l'influence de divers facteurs : échanges socioéconomiques, influence médiatique, volonté d'intervention des pouvoirs publics, méthodes d'apprentissage et de formation, représentations et attitudes des personnes à l'égard des langues, etc. Selon cette même dynamique de forces, les emprunts auront de faibles ou, au contraire, de très fortes répercussions sur une situation sociolinguistique donnée. Ils seront acceptés facilement ou avec réticence, s'intégreront lentement ou rapidement, disparaîtront ou s'assimileront au point où l'on ne songera même plus à leur origine.

Les analystes de la situation du français observent « qu'à chaque époque, la mode et la passivité des francophones [...] ajoutent des anglicismes sans nécessité à ceux qui correspondent à des besoins d'expression nouveaux » (Rey, 2008 : 120). Mais comment déterminer qu'un emprunt est nécessaire aux besoins de représentation, d'expression et de communication d'une collectivité? Il est certainement illusoire de penser que tous les utilisateurs du français vont recourir à une méthode analytique pour évaluer les emprunts, alors que leurs pratiques relèvent de l'usage spontané et de celui du plus grand nombre. Par ailleurs, il serait normal de souhaiter que toutes les personnes dont l'influence sur les pratiques langagières est grande (enseignants, lexicographes, rédacteurs, réviseurs, traducteurs, chroniqueurs linguistiques), et encore plus les institutions qui ont pour rôle de favoriser la maîtrise et l'utilisation généralisée du français, puissent faire des propositions argumentées. Il faut toutefois pour cela qu'une politique de l'emprunt qui préside à une légitimation de

l'usage soit créatrice de cohérence, ce qui suppose une méfiance à l'égard des jugements de valeur et le recours à des principes et à des critères linguistiques et sociolinguistiques qui permettent de juger le plus objectivement possible de l'acceptabilité des emprunts.

Montrer comment il est possible de juger de l'acceptabilité des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais, dans un contexte d'aménagement linguistique, tel est l'objet de la présente étude. Elle s'appuie sur les principes et les critères d'acceptabilité retenus par l'Office dans sa *Politique de l'emprunt linguistique*⁵.

5. Pour connaître la position officielle de l'Office, on se référera au document intitulé *Politique de l'emprunt linguistique* (Office québécois de la langue française, 2007). Cette politique est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>. On peut aussi consulter l'ouvrage plus détaillé *Les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique* (Loubier, 2003).

1

Qu'est-ce que l'emprunt linguistique?

Pour comprendre le phénomène de l'emprunt, il importe de saisir la différence entre deux réalités sociolinguistiques : une langue et l'usage de cette langue. Une langue correspond à un système linguistique dont les composantes sont sémantiques, phonologiques, orthographiques, morphologiques et syntaxiques. L'usage d'une langue fait référence aux situations concrètes de communication et nécessairement aux personnes qui l'utilisent et, par le fait même, aux représentations symboliques (croyances, perceptions, attitudes) qui règlent leurs pratiques langagières.

L'emprunt ne résulte pas d'interférences passives entre des systèmes linguistiques. C'est par l'intermédiaire des utilisateurs que l'échange linguistique peut se faire. Dire que les langues empruntent à d'autres langues, c'est donc recourir à une métaphore peu utile, particulièrement dans un contexte d'aménagement linguistique qui impose de voir l'emprunt comme une réalité sociolinguistique. Le terme **emprunt** désigne à la fois le procédé, c'est-à-dire l'acte d'emprunter, et l'élément emprunté. Nous proposons les deux définitions suivantes d'**emprunt linguistique** :

- Procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue.
- Unité ou trait linguistique d'une langue qui est emprunté intégralement ou partiellement à une autre langue.

Même si elles sont généralisées depuis longtemps dans l'usage, les formes empruntées demeurent des emprunts, étant donné leur origine. Ainsi *gin*, *scout*, *football*, *hockey*, *jazz*, etc., ne sont pas des mots d'origine française, mais bien des mots anglais empruntés qui font maintenant partie du lexique du français, malgré leur manque d'adaptation au système du français.

2

Les catégories d'emprunts

Le traitement des emprunts à l'anglais, ou à d'autres langues, suppose qu'on soit en mesure de les reconnaître, d'où l'intérêt d'établir une typologie. Nous avons choisi un classement qui illustre l'état de l'adaptation linguistique de diverses catégories d'emprunts. L'emprunt intégral et le faux emprunt se caractérisent par un manque d'adaptation ou par une adaptation très faible au système du français. Par ailleurs, l'adaptation des calques est difficilement critiquable du seul point de vue formel, même si elle n'est pas garante d'une conformité sémantique. En somme, l'analyse de toutes les formes, même de celles qui sont en apparence d'origine française, doit se faire en relation avec le sens, qui est indissociable de la forme.

La typologie de l'emprunt proposée à la page suivante (**figure 1**) présente les catégories d'emprunts selon les composantes de la langue qui sont touchées : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique⁶.

6. Les catégories sont générales. Elles peuvent s'appliquer à toute langue prêteuse, même si nous ne mentionnons que des exemples d'emprunts à l'anglais. Par ailleurs, ces exemples ne sont cités que pour illustrer une catégorie d'emprunt. À cette étape de description, il serait prématuré d'évaluer l'acceptabilité des unités lexicales. Cette évaluation doit se faire en fonction de principes et de critères que nous examinerons plus loin.

EMPRUNT

Emprunt lexical

Emprunt
intégral

Forme
et sens

coach

Emprunt
hybride

Forme partielle
et sens

dopage

Faux
emprunt

Éléments
formels

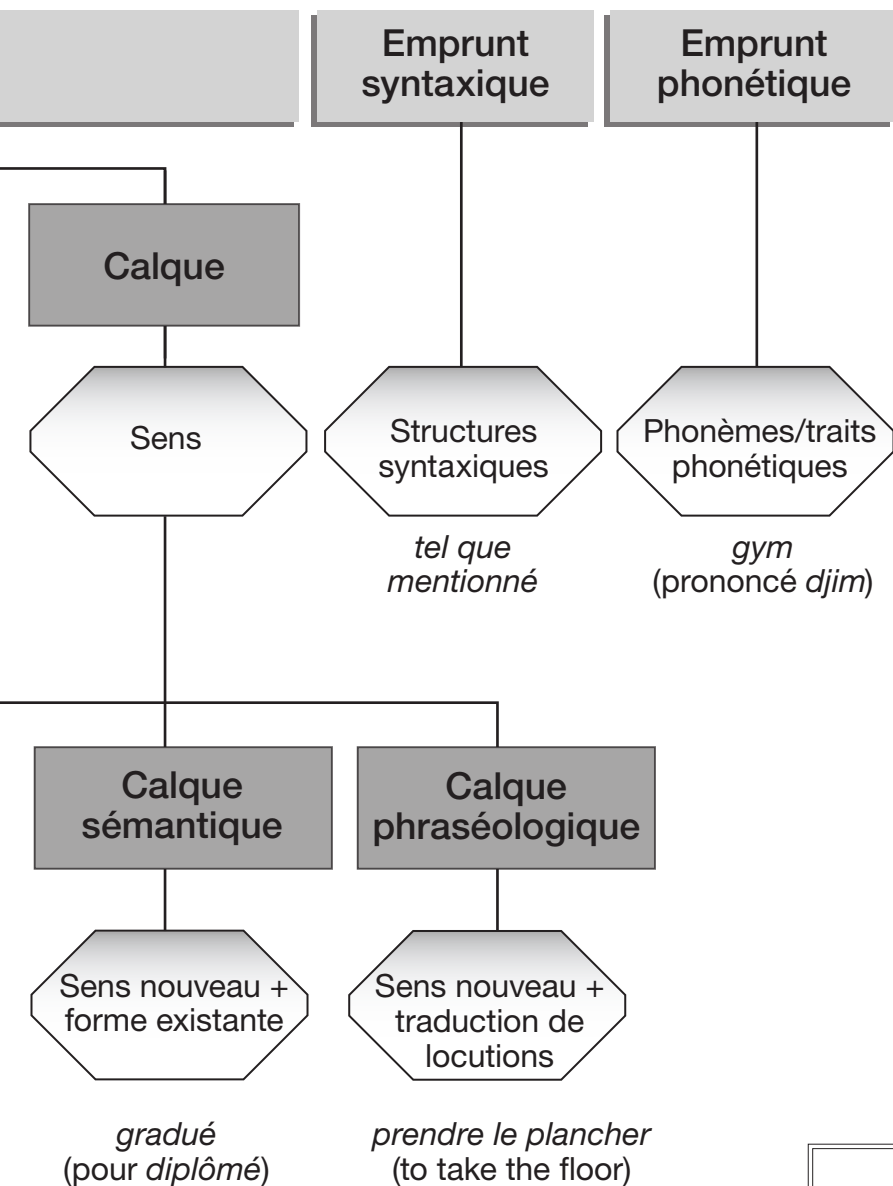
slip

Calque
morphologique

Sens nouveau +
forme traduite

locuteur natif
(native speaker)

LINGUISTIQUE



2.1 L'emprunt lexical

L'appellation **emprunt lexical** correspond à un emprunt intégral (forme et sens) ou partiel (forme ou sens seulement) d'une unité lexicale étrangère. L'emprunt lexical porte essentiellement sur le mot, dans sa relation sens-forme. Cette caractéristique le différencie des autres catégories, particulièrement de l'emprunt syntaxique et de l'emprunt phonétique. C'est dans le lexique d'une langue que les emprunts sont les plus nombreux. On distingue quatre principaux types d'emprunts lexicaux :

1. **L'emprunt intégral**, qui est un emprunt de la forme et du sens, sans adaptation ou avec une adaptation graphique ou phonologique minimale.

Exemples : *staff, shopping bag, lobby, artéfact, démotion, jamboree.*

2. **L'emprunt hybride**, qui est un emprunt de sens, mais dont la forme est partiellement empruntée.

Exemples : *dopage, focuser, coach de vie.*

3. Le **faux emprunt**, qui a l'apparence d'un emprunt intégral et qui est constitué d'éléments formels empruntés, mais sans qu'aucune unité lexicale (forme et sens) ne soit attestée dans la langue prêteuse. Ainsi, en français, il peut exister un terme composé de formants anglais, mais sans que cette forme, d'apparence anglaise, ne corresponde véritablement à un terme anglais.

Exemples : *Tennisman* est une forme créée en français, mais imitée de l'anglais. En anglais, on utilise plutôt *tennisplayer* pour nommer le joueur de tennis. *Relooker*, utilisé au sens de « donner une nouvelle apparence », est un terme créé en français à partir de *look*. *Brushing* est également une création française lorsqu'il est utilisé dans le sens de « séchage à la brosse ». L'équivalent anglais est *blow-drying*.

Parfois, le faux emprunt résulte d'un emprunt limité à la forme. Il donne lieu à des sens différents selon la langue.

Exemples : En anglais, *slip* n'a pas le sens de « petite culotte que l'on porte comme sous-vêtement ». Dans cette langue, *briefs* désigne le sous-vêtement masculin

et *panties*, le sous-vêtement féminin. *Pin's* (avec une apostrophe faussement anglaise) est parfois employé au sens d'« épinglette », alors qu'il fait référence à une « épingle » en anglais.

4. Le **calque** qui comprend :

- le **calque morphologique**, qui intègre le sens étranger sous une forme nouvelle obtenue par une traduction, souvent littérale, de termes, de mots composés.
Exemples : **supermarché** (*supermarket*), **centre jardin** (*garden center*), **véhicule tueur** (*kill vehicle*);
- le **calque sémantique**, qui associe (toujours par traduction) un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse.
Exemples : *introduire* (du sens de l'anglais *introduce*) utilisé à la place de **présenter**, *gradué* (du sens de l'anglais *graduate*) utilisé à la place de **diplômé**;
- le **calque phraséologique** (appelé aussi **calque idiomatique**), qui intègre un sens étranger par la traduction d'expressions figurées et de locutions figées.
Exemples : *voyager léger*/*to travel light*, *avoir les bleus*/*to have the blues*, *ce n'est pas ma tasse de thé*/*it's not my cup of tea*, *prendre le plancher*/*to take the floor*, *contre la montre*/*against the watch*.

■ 2.2 L'emprunt syntaxique

L'**emprunt syntaxique** est un emprunt d'une structure syntaxique étrangère. Cet emprunt touche la construction des phrases.

Exemples : calques de groupes verbaux (**rencontrer des dépenses**, **partir une entreprise**), influence de l'anglais sur le choix de la préposition (*être sur l'avion*, *passer sur le feu rouge*) ou de la conjonction (*insister que*). Le fait de calquer l'ordre des mots sur celui de l'anglais est également un type d'emprunt syntaxique. Par exemple, *un court trois semaines*, au lieu de **trois courtes semaines**, est une structure anglaise.

La composante morphosyntaxique est aussi importante que la composante lexicale. Une langue n'est pas un simple agencement de mots, mais un système où chaque élément se définit par la place qu'il occupe et par la nature de ses relations avec les autres éléments de l'ensemble de ce système. Les emprunts syntaxiques entraînent, la plupart du temps, une modification notable des structures et de la valeur sémantique qu'elles véhiculent. Ce type d'emprunt est très fréquent dans les situations de bilinguisme social⁷ où les phénomènes d'alternance et d'interférence de langue sont fréquents.

2.3 L'emprunt phonétique

L'**emprunt phonétique** est un emprunt d'une prononciation étrangère.

Exemples : prononciation de **gym** à l'anglaise [*dʒim*], **pyjama** prononcé [*pidʒama*], prononciation de la marque du pluriel (s) en finale de mot, alors qu'elle est rendue par un s muet, en français, etc.

7. Nous donnons la définition suivante au terme **bilinguisme social** (synonyme : **bilinguisme collectif**) : situation de bilinguisme dans laquelle la majeure partie des locuteurs d'une collectivité sont conduits à utiliser deux langues dans leurs activités sociales. Il ne faut pas confondre ce terme avec **bilinguisme individuel** qui fait référence à l'utilisation de deux systèmes linguistiques par une personne, ou l'aptitude qu'elle a à les utiliser. Le bilinguisme social a toujours une incidence importante sur une dynamique sociolinguistique et sur l'évolution d'une langue.

3

L'emprunt à l'anglais au Québec et en France

Même si les collectivités francophones ont en commun une même langue, leur situation sociolinguistique n'est pas identique, puisqu'elles ne partagent pas le même système de références symboliques et, par conséquent, la même culture. Être québécois et parler français ne correspond pas à être français et parler français. Ainsi, la question de l'emprunt, particulièrement de l'emprunt à l'anglais, ne se pose pas de la même manière en France, au Québec, en Belgique ou en Suisse. Nous nous attarderons ici sur les principales conditions sociohistoriques qui distinguent la situation du Québec de celle de la France.

3.1 La situation sociolinguistique du Québec

C'était déjà, en soi, un grand risque de naître français en dehors de la France.

Victor Barbeau

La situation sociolinguistique québécoise telle qu'elle se présente aujourd'hui ne résulte pas d'une simple coexistence entre deux langues, le français et l'anglais, mais d'une dynamique sociale inégalitaire. Depuis la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, cette dynamique montre l'action de forces assimilatrices favorisant l'anglais, notamment le bilinguisme social, la faible valeur socioéconomique attribuée au français et l'emprunt massif dans des secteurs-clés de l'activité socioéconomique. La problématique de l'emprunt au Québec est ainsi à mettre en relation avec la situation sociohistorique qui explique également pourquoi la défense du français s'inscrit dans une tradition de

correction de la langue, marquée par une faible tolérance aux emprunts à l'anglais et même aux québécoisismes⁸.

La rupture avec la France, en 1763, a eu de lourdes conséquences pour la société canadienne-française sur le plan sociolinguistique. Au Canada français, c'est le processus de reproduction culturelle, c'est-à-dire celui qui permet à une culture et à une langue de se perpétuer d'une génération à l'autre, par sa capacité d'adaptation et d'innovation à travers le temps, qui est alors fortement fragilisé. La séparation physique a été brutale, mais c'est la coupure culturelle qui a été la plus violente, d'autant plus qu'elle était renforcée par le clergé et une partie de l'élite qui encourageaient la méfiance à l'égard de la France, après la Révolution de 1789. Toutefois, les Canadiens français possédaient déjà leur langue. Cette langue française, née d'une variété de dialectes, avait rapidement donné naissance à une langue commune, parfaitement adaptée à l'espace géographique et au système symbolique de la collectivité, bref à une culture particulière qu'elle avait eu le temps de définir pendant les trente ans de paix (1713-1744) en Nouvelle-France (Frégault, 1969). C'est cette même langue française qui allait également permettre à la société de continuer à définir son appartenance (territoriale, religieuse, politique, culturelle, etc.) et d'agir sur son destin collectif.

Avant 1840, les Canadiens français ne connaissent pas la honte linguistique, celle qu'inspirent un accent, un parler et qui découle d'une forme plus générale de honte culturelle. Ils n'ont pas encore acquis de représentations négatives à l'égard de leur variété de français⁹. Ils ne subissent pas non plus de pression normative

8. Pour une analyse plus détaillée, on lira avec intérêt les articles de C. Poirier (Poirier, 2008, 2009) et de C. Bouchard (Bouchard, 1999, 2008).

9. À cette époque, les témoignages positifs sur l'usage du français au Canada abondent. En 1756, Montcalm écrit : « J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien le français ». L'année suivante, Bougainville ajoute : « Ils parlent avec aisance [...] leur accent est aussi bon qu'à Paris » (Citations relevées dans Frégault, 1979 : 217).

pouvant être à l'origine d'une insécurité linguistique¹⁰. C'est normal, puisque leur langue s'est formée et uniformisée par le seul jeu des forces d'autorégulation, avant même que le français en France ne soit normalisé ou unifié, et sans que ne se manifeste une autorité politique ou linguistique, pas même celle de l'institution scolaire¹¹. Ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle que l'on dénonce de plus en plus violemment l'anglicisation issue de la domination socioéconomique des anglophones. On prend alors conscience également qu'il s'est formé un écart important entre le français du Canada et la langue qui est valorisée et utilisée en France (Bouchard, 2008 : 255-256). À partir de ce moment, « parler à la canadienne devient un défaut national dont il faut extirper les moindres manifestations » (Poirier, 2009 : 15-16). Le français des Canadiens était en effet très peu critiqué avant 1841, l'année même où « l'abbé Thomas Maguire publie son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* [qui est] une véritable charge contre le français canadien » (Poirier, 2009 : 15-16). La période qui suivit cette publication fut celle d'un mouvement d'épuration linguistique dont le cheval de bataille était l'anglicisme. À l'autodénigrement s'ajoutent les jugements des anglophones qui répandent dans la collectivité, à des fins

10. Le terme *insécurité linguistique* renvoie à une attitude issue de représentations sociolinguistiques dévalorisantes des locuteurs d'une langue (ou d'une variété de langue) qui les portent à surveiller leurs pratiques langagières pour les corriger ou les modeler en fonction de celles des locuteurs d'une autre langue (ou variété de langue) qu'ils considèrent beaucoup plus prestigieuse, et à laquelle ils accordent une plus grande valeur, particulièrement sur les plans culturel et socioéconomique.

11. V. Barbeau précise : « Quoique l'instruction n'ait pas été inconnue en Nouvelle-France, elle n'était pas assez généralisée pour influencer l'évolution du langage » (Barbeau, 1963 : 23). Il y a seulement deux collèges : celui des Jésuites (1635), où l'éducation est semblable à celle qui est donnée dans les collèges de France, et le Séminaire de Québec, fondé en 1668 pour former des ecclésiastiques au service du diocèse. En 1708, les Jésuites ouvrent également « une école d'hydrographie à Québec, où ils enseignent les mathématiques, l'astronomie et la physique, en vue de préparer les jeunes Canadiens à devenir des navigateurs et des géomètres » (*L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], 2009).

politiques, « le préjugé du patois canadien [*French-Canadian patois*¹²], dans l'intention évidente de déguster le Français¹³ de sa langue maternelle qu'ils considèrent comme un idiome rustique sans valeur et sans avenir » (Martin, 1934 : 9). C. Poirier explique les sources de ce préjugé qui dissimule mal une volonté d'assimilation :

L'Acte d'Union, qui entre en vigueur en 1841, a pour objectif évident l'assimilation des Canadiens français. Les Anglais justifieront leur politique en prétextant la mauvaise qualité du français canadien, qui devient synonyme d'inculture. C'est ce qui incitera l'élite à implorer le peuple d'aligner son usage sur celui de Paris de façon à faire la preuve qu'on parle la vraie langue française au Canada, et non un patois (Poirier, 2009 : 16).

Les jugements dépréciatifs s'imposeront pendant plus d'un siècle. Ils auront des répercussions négatives, en retardant non seulement le développement du français, mais également celui de la collectivité, puisqu'on dévalorise son outil de communication, mais surtout l'instrument de son expression politique et culturelle. Par ailleurs, l'intensité des échanges économiques et culturels avec les États-Unis amène un changement de langue prêteuse. Ce n'est plus tellement l'anglais britannique, mais l'anglo-américain qui influence les pratiques linguistiques des Canadiens et, par la suite, celles des Québécois.

Dans les années 1940-1960, et même plus tard, l'intervention linguistique se limite à une « chasse aux anglicismes » et souvent même, aux québécismes. C'est à cette époque que se manifestent plusieurs signes d'aliénation linguistique et culturelle.

Selon C. Bouchard :

[On en vient] à intégrer complètement l'opinion négative émise par les Anglo-Saxons, à dire et à écrire que les Canadiens français parlent une langue déstructurée à l'extrême, de plus en plus éloignée du français normatif

12. Qu'ils opposent « au *vrai français*, qualifié celui-là de *Parisian French* » (Bouchard, 2008 : 256).

13. *Français* est employé ici pour *Canadiens français*.

et de la langue écrite. On ajoute qu'elle est saturée d'anglicismes et de barbarismes, que son vocabulaire est pauvre, sa syntaxe fautive, sa prononciation vulgaire, bref un grand nombre de gens en arrivent à avoir honte [de leur langue et de leur culture] (Bouchard, 2008 : 261).

Cette guerre aux emprunts à l'anglais sera celle des linguistes, des traducteurs, des journalistes et des chroniqueurs¹⁴. Sous la forme stricte du « *Ne dites pas..., dites...* », ces correcteurs de la langue nourrissent ainsi largement les rubriques, les billets, les chroniques linguistiques et les mises en garde, non moins nombreuses, des répertoires d'anglicismes, des dictionnaires de difficultés et des manuels correctifs. Cette attitude générale d'intransigeance a contribué à faire de l'intervention sociolinguistique une pratique négative qui sert à juger et à condamner certains usages langagiers. En réprimant trop souvent l'innovation lexicale, et même toute tentative d'adaptation créatrice des formes empruntées, le courant puriste a été à la source de représentations négatives qui se sont traduites par la peur de l'anglicisme, la hantise de la faute et le sentiment d'insécurité linguistique qui en découle (Bouthillier et Meynaud, 1972; Bouchard, 1989, 1999, 2008; Poirier, 1998, 2008). Plus tard, ce même mouvement a renforcé chez les locuteurs québécois l'idée de leur incapacité à développer et à aménager leur propre langue. Cet aménagement, ils auraient pu le faire en intégrant les réalités américaines, après les avoir transformées, adaptées ou nommées par l'intermédiaire de leur propre système symbolique et linguistique. Mais, ils n'étaient pas totalement libérés des préjugés linguistiques et de l'insécurité qu'on leur avait transmis, avec lesquels ils avaient vécu si longtemps. Comme le fait remarquer N. Spence, A. Martinet avait sans doute raison de reprocher aux puristes d'avoir étouffé la création chez le locuteur, ce qui « ne lui laisse, dans bien des

14. C'est la mode des chroniques de langage. Les auteurs sont des avocats, des historiens, des écrivains, mais surtout des religieux et des journalistes. Parmi ces chroniqueurs, P. Daoust relève un grammairien, un traducteur et un seul linguiste. Tous dénoncent les anglicismes en fondant leur opinion sur les mêmes jugements de valeur. « Pendant 96 ans, il n'est question la plupart du temps que de visions masochistes, monolithiques, esthétiques et racistes de la langue, à laquelle de surcroît on associe des valeurs morales » (Daoust, 2008 : 258).

cas, d'autres recours que l'emprunt pour élargir son vocabulaire » (André Martinet, *Le français sans fard*, 1969 : 30, cité dans Spence, 1991 : 213).

Depuis que la société québécoise s'est modernisée sous l'action de divers processus (scolarisation, industrialisation, urbanisation, informatisation, mondialisation, etc.) et que le français a évolué, comme ailleurs, notamment sous l'influence de l'attrait exercé par l'économie et la culture américaines, les attitudes à l'égard de l'anglais ont changé. Aujourd'hui, les emprunts sont souvent bien accueillis, trop bien sans doute, particulièrement par les jeunes et les générations montantes. Mais, en général, l'acceptation des emprunts à l'anglais soulève encore bien des réticences de la part des usagers de la langue française au Québec.

■ 3.2 La situation sociolinguistique de la France

En France, le français est une langue dominante dont la vitalité n'a pas été fragilisée par une conquête militaire ou par une dynamique sociale inégalitaire. Même si, sur le plan individuel, les locuteurs peuvent être bilingues, il ne s'agit pas d'une situation de bilinguisme social. Le français a une forte valeur socioéconomique et il est généralisé à l'intérieur de toutes les aires d'usage de la société. L'image que les usagers ont de leur langue est positive. À la différence des Québécois, la collectivité française ne s'est jamais sentie menacée par la suprématie de l'anglais. Elle n'a jamais été obligée de lutter pour se construire une identité socioculturelle, c'est-à-dire pour exister, pour se reconnaître à travers une histoire, une culture forte qui permet la liberté de parole, d'écriture et d'action. Il va de soi également que les relations de forces (historiques, politiques, économiques et culturelles) qui ont pu favoriser une utilisation des emprunts à l'anglais sur le territoire français ne sont pas les mêmes que celles qu'on observe au Québec. Les emprunts se font d'une manière autonome en France, sans insécurité linguistique, puisque les locuteurs se réfèrent à leurs propres normes, normes qui sont souvent perçues et reconnues comme « la norme du français » par les autres collectivités francophones (Québec, Belgique, Suisse, Afrique).

Tout comme la fascination pour l'Italie au XVI^e siècle a permis un apport italien important en français, c'est l'anglomanie qui a favorisé au milieu du XVIII^e siècle l'intégration en français d'un grand nombre d'emprunts à l'anglais : *gentleman, coroner, speech, corporation, warrant, constable, pouding, cake, hall, weekend, coalition, spleen, whist, duffle coat, pullover*, etc. (Gohin, 1970 : 208). Le terme *anglomanie* date de 1754 et fait référence à une mode imposée en grande partie par la bourgeoisie française qui voyage souvent en Angleterre et qui admire le mode de vie des Britanniques. C'est ce qui explique sans doute l'origine des appellations *emprunt de luxe* ou *emprunt snob*, utilisées par les linguistes français. Après 1815, on constate une nouvelle vague d'anglomanie, laquelle culminera au milieu du XIX^e siècle avec l'irruption massive de la terminologie anglaise dans les sports. Dans ce domaine, le français emprunte massivement à l'anglais pour la simple raison que c'est en Grande-Bretagne que se pratiquent bon nombre d'activités sportives et, surtout, parce que c'est dans ce pays que les règles et les pratiques sont fixées (Tournier, 1998 : 25). C'est ce qui explique, en grande partie, pourquoi le vocabulaire de certains sports de tradition britannique renferme un grand nombre d'emprunts à l'anglais.

Jusqu'en 1940 environ, les emprunts à l'anglais britannique sont « parfaitement acceptés » (Rey, 2008 : 119). L'emploi de tous ces anglicismes courants (les américanismes sont rares) est légitimé par leur intégration dans l'usage et par les dictionnaires où ils sont consignés, généralement sans marque normative. Il n'y a pas de comparaison à établir avec la situation du Canada français où, à la même époque, l'anglicisme est synonyme de faute, d'aliénation culturelle, et où la collectivité lutte depuis 1760 pour conserver l'usage de sa langue.

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'influence accrue de l'anglo-américain sur l'anglais britannique et, surtout, la suprématie socioéconomique américaine favorisent les américanismes, tout comme au Québec (Trescases, 1982 : 58). Après 1945, on constate en effet la présence de « plusieurs centaines d'anglo-américanismes dans les dictionnaires d'usage [de France] » (Trescases, 1982 : 13). Par ailleurs, les emprunts sont surtout présents dans les terminologies scientifiques et techniques. Pour la collectivité française, comme pour beaucoup d'autres, la langue et la culture américaines exerceront une influence

qui ne cessera de croître avec les années. En France, ce n'est que vers la fin des années 1950 que se manifeste la lutte contre les américanismes, lesquels sont devenus le symbole « d'une démission devant les États-Unis » (Rey, 2008 : 119). Cette « guerre aux anglicismes » coïncide avec un mouvement d'antiaméricanisme. Elle sera virulente pendant une décennie, jusqu'en 1967 (Trescases, 1982 : 88-98). À titre d'exemple, citons le célèbre pamphlet de R. Étiemble *Parlez-vous franglais?*, paru en 1964.

Les collectivités française et québécoise se distinguent également par les types d'emprunts à l'anglais qu'elles intègrent dans leurs usages. En France, l'emprunt syntaxique, par exemple, est nettement plus rare qu'au Québec. Selon H. Walter, ce qui étonne particulièrement les linguistes français, c'est l'utilisation fréquente des calques par les Québécois.

Ce qui est frappant, lorsque l'on compare les anglicismes qui se sont infiltrés au Canada face à ceux qui ont été adoptés en France, c'est l'abondance des traductions de l'anglais – ce que les linguistes appellent des calques –, [...]. On sera surpris en France (tout en les comprenant parfaitement) par des anglicismes comme *pâte à dents*, calque de *tooth paste* « pâte dentifrice », ou comme *papier de toilette*, calque de *toilet-paper* (que l'on nomme plutôt *papier hygiénique* en France).¹⁵ (Walter, 2001 : 229).

Cette constatation est difficilement vérifiable aujourd'hui. Il suffit en effet de parcourir les diverses publications (journaux, magazines, revues scientifiques) qui sont diffusées en France pour s'apercevoir que les calques sont très présents. En 2005, les auteurs du *Dictionnaire des mots nouveaux des sciences et des techniques 1982-2003* (Murcia et Joly, 2005 : 794-795) soulignent que les néologismes calqués sur l'anglais sont « relativement nombreux ». Dans le contexte actuel d'internationalisation des sciences et des techniques, le recours au calque semble être devenu une nécessité dans toutes les langues (français, espagnol,

15. H. Walter cite également *brevuage*, calque de *beverage* « boisson ». Par ailleurs, selon le *Petit Robert*, **papier toilette** serait attesté depuis 1902 au sens de « papier hygiénique ».

allemand) et pour toutes les collectivités linguistiques. Cela ne veut pas dire que le calque ne présente que des avantages. Plus les cultures des langues de l'échange linguistique sont distinctes, plus les calques paraissent étranges et plus leur assimilation est problématique, notamment parce que, parfois, ces emprunts ne sont pas conformes ou difficilement intégrables au dynamisme sémantique de la langue emprunteuse.

Par ailleurs, ce qui surprend toujours les Québécois, c'est la multitude des emprunts en *-ing* dans le vocabulaire des Français. Ce qui les étonne également, c'est l'aisance qu'ont les usagers à créer des faux emprunts, en ayant recours à ce suffixe emprunté (*mailing, footing, brushing, surbooking, couponning, pressing*, etc.). N. Spence fait remarquer que « les anglicismes en *-ing* frappent [aussi] l'anglophone par [...] la fréquence avec laquelle leur sémantisme diverge de celui des homographes anglais » (Spence, 1991 : 189, 209). Souvent, cet écart sémantique entre la forme française et la forme anglaise est grand. En anglais, par exemple, *parking* a le sens de « fait de se stationner », il ne désigne pas « un endroit où stationner ». L'anglo-américain a *parking lot* ou *parking space*, l'anglais britannique, *car park*.

Au Québec, on peut dire que les emprunts en *-ing* ne sont pas encore très fréquents et, surtout, qu'ils ne sont pas reçus dans la norme sociolinguistique, à l'exception de quelques-uns qui sont intégrés et légitimés dans l'usage depuis très longtemps (**curling** et **camping**, par exemple)¹⁶. En France, par ailleurs, même si certains qualifient parfois *-ing* de « faux suffixe », plusieurs linguistes affirment que *-ing* est maintenant devenu un suffixe du français (Spence, 1991).

Enfin, si l'on examine les représentations et les attitudes à l'égard des emprunts à l'anglais, on constate qu'il y a une évolution similaire en France et au Québec. Les emprunts sont en général

16. N. Spence fait également remarquer que « les Italiens et les Espagnols n'ont pas trouvé nécessaire d'emprunter des mots comme *building, dressing-room, living-room, kidnapping, shopping, sleeping-car* ou *standing* qui en français font souvent double emploi avec des mots existants, ou auraient pu être remplacés par des créations plus françaises » (Spence, 1991 : 213).

bien acceptés, particulièrement par les jeunes générations¹⁷. Il est aujourd'hui facile d'observer que, tout comme au Québec, « l'emploi de l'anglais par des francophones, dans des domaines tels que la science ou les affaires, progresse en France, en Belgique et en Suisse » (Rey, 2008 : 121). Ce n'est donc plus seulement l'utilisation du français du Québec qui afficherait une forme de régression, c'est l'usage du français tout court. C'est également cette situation porteuse de tensions collectives qui a révélé la nécessité d'établir des politiques linguistiques pour assurer le maintien et la vitalité de la langue française. Au Québec, dans le contexte de l'aménagement linguistique, l'intervention a toujours été jugée nécessaire pour guider l'usage des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais. Toutefois, on observe toujours le même affrontement entre les défenseurs de l'intégrité du français, qui refusent d'une manière trop radicale les emprunts à l'anglais, et les non-interventionnistes qui, au nom de la liberté d'évolution du français, leur sont trop favorables. Nous allons voir maintenant de quelle manière l'intervention de l'Office se situe aujourd'hui dans une tout autre perspective.

17. Voir J. Guilford (1997). Citons également un extrait de la préface du *Nouveau Petit Robert* : « L'anglicisme qui était autrefois un snobisme des classes aisées exerce aujourd'hui une pression qui touche toutes les classes de la société, et largement les adolescents » (*Le Nouveau Petit Robert*, 2010 : XVIII).

Au Québec, la problématique de l'acceptabilité des emprunts à l'anglais s'éclaire lorsqu'on l'analyse en relation avec la politique linguistique. En vertu même de sa mission de francisation¹⁸, l'Office a écarté au départ les deux tendances extrêmes les plus courantes : la position puriste qui refuse quasi systématiquement les emprunts et celle du laisser-faire qui mène à leur acceptation sans réserve. L'organisme devait en plus étayer ses analyses pour définir des principes et des critères d'acceptabilité qui permettent de guider efficacement l'usage, tout en optant pour un interventionnisme plus souple que l'orientation générale des années antérieures. La position normative sur laquelle la politique de l'emprunt allait s'appuyer devait être nuancée.

4.1 Cadre normatif

Les pratiques langagières sont réglées par un ensemble de normes qui sont particulières à chaque société. Ainsi, les normes sociolinguistiques des collectivités française et québécoise ne sont pas interchangeables, même si les locuteurs ont en commun

18. C'est la Charte de la langue française qui définit la mission de francisation et de promotion du français de l'Office, notamment aux articles 159, 161 et 162 : « L'Office définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises » (art. 159); « L'Office veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises. Il peut notamment prendre toute mesure appropriée pour assurer la promotion du français » (art. 161); « L'Office peut assister et informer l'Administration, les organismes parapublics, les entreprises, les associations diverses et les personnes physiques en ce qui concerne la correction et l'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec » (art. 162).

le même système linguistique. La société québécoise partage en partie seulement les usages des autres groupes linguistiques de la francophonie. Si, à l'écrit, les normes morphosyntaxiques et orthographiques correspondent, pour l'essentiel, au modèle de référence des ouvrages diffusés en Europe (grammaires et autres ouvrages didactiques), il en va autrement des normes relatives aux emprunts. En effet, si toutes les collectivités empruntent, elles ne le font pas selon les mêmes normes sociolinguistiques. Les types d'emprunts, leur nombre, leurs formes d'adaptation et leur degré d'intégration diffèrent grandement selon qu'il s'agit de l'usage québécois, belge, suisse ou français. Ces constatations ont permis de dégager les deux conclusions suivantes :

1. La conformité, sans nuance, aux normes hexagonales ou à un modèle d'usage, abstrait et inapplicable, comme celui qu'on qualifie vaguement de *français international*, est écartée. Au Québec, une telle position normative entraînerait inévitablement des propositions contestables. Elle pourrait mener, par exemple, à l'acceptation de la plupart des emprunts hexagonaux, y compris de ceux qui sont encore inusités (ou peu usités) par les usagers (*offshore, cutter, caravaning, pressing, ciné-shop, people, dressing, etc.*). Cette orientation pourrait également conduire à l'exclusion de québécismes d'emprunt (**fin de semaine, aréna, centre-jardin, papier sablé, changement d'huile, dépôt direct, etc.**), pour la seule raison qu'ils ne sont pas utilisés en français d'Europe. Une politique de l'emprunt qui vise l'efficacité et la cohérence doit plutôt tendre vers l'harmonisation de l'intervention officielle avec les normes sociolinguistiques de la collectivité, puisque les usages sont conditionnés par ces normes.
2. Sur le plan normatif, il est par ailleurs impossible de ne considérer que le seul usage du Québec, sans se priver de toute la richesse et de toutes les ressources potentielles du français. Le français du Québec est une variété de français, c'est-à-dire qu'il partage avec le système dont il est issu, celui de la langue française, un fonds lexical et des traits communs, même s'il comporte également, par rapport à ce système linguistique, certaines différences phonologiques, sémantiques, lexicales, morphosyntaxiques, etc. Ainsi, tout

en respectant les normes sociolinguistiques québécoises, une politique de l'emprunt doit permettre de tirer profit de toutes les ressources de la langue française. Considérant que la dynamique de bilinguisme propre au Québec est favorable à la diffusion de l'anglais (et de l'emprunt massif dans plusieurs secteurs de la vie sociale), l'intervention ne peut s'appuyer sur les seules normes sociolinguistiques québécoises, sans risquer que la collectivité se retrouve dans une situation de déficit linguistique par rapport à l'anglais. La spécificité de la langue française du Québec n'autorise pas que l'on se restreigne aux usages d'une seule collectivité, lorsque la maîtrise et l'utilisation généralisées du français sont les principaux objectifs visés par l'intervention sociolinguistique.

C'est en raison même de sa mission de promotion du français et de son rôle d'orientation de l'usage que l'Office a précisé sa position normative et qu'il a jugé nécessaire d'appuyer sa politique de l'emprunt sur quatre principes directeurs qui visent :

- 1. L'amélioration de la compétence linguistique.**
- 2. La stimulation de la créativité lexicale.**
- 3. La reconnaissance d'emprunts implantés et légitimés dans l'usage.**
- 4. L'adaptation de l'emprunt au système du français.**

■ 4.2 Principes directeurs

4.2.1 L'amélioration de la compétence linguistique

Dans une situation de bilinguisme social, comme c'est le cas au Québec, la disponibilité et la richesse du corpus lexical sont primordiales. Ainsi, on a pu constater, à l'intérieur de certains domaines d'activités, que si à l'anglicisation d'une terminologie s'ajoutent l'absence d'un vocabulaire français correspondant ou une diffusion trop faible de ce vocabulaire, c'est la terminologie anglaise qui s'implante, puisque la communication doit continuer à se faire et que l'anglais le permet. Aussi l'Office entend-il favoriser une plus grande compétence linguistique par la diffusion systématique des mots français déjà disponibles.

Que ces mots soient généralisés ou non, au Québec ou ailleurs dans la francophonie, ils peuvent constituer des solutions de rechange à l'emprunt. Ils doivent, par conséquent, être portés à la connaissance des locuteurs pour favoriser l'utilisation du français. En situation d'aménagement linguistique, l'objectif principal n'est pas tant de déloger les emprunts que de mettre à la disposition de la collectivité toutes les ressources du français et de contribuer à maintenir la vitalité de la langue par la création lexicale.

4.2.2 La stimulation de la créativité lexicale

Il est impossible de mener une action de francisation efficace, et même d'augmenter la compétence linguistique des locuteurs, sans stimuler la créativité lexicale. D'un point de vue social, et même politique, une langue qui ne dispose pas du même développement, notamment lexical, qu'une autre langue avec laquelle elle est en situation de coexistence sociolinguistique ne sera pas en mesure de s'imposer, puisqu'elle ne permet pas de répondre efficacement aux besoins de communication de la collectivité dans tous les domaines de la vie sociale. Ce principe sociolinguistique est vérifiable dans toute situation de bilinguisme social.

Sur le plan linguistique, les langues disposent de divers procédés néologiques (composition à partir de mots français ou d'éléments latins ou grecs, suffixation, dérivation, troncation, siglaison, néologie d'emprunt, etc.). La langue française, comme toutes les autres langues, ne cessera jamais de se renouveler et de s'enrichir. Toutefois, la néologie d'emprunt, c'est-à-dire l'introduction de nouvelles significations ou de formes issues d'une autre langue (emprunt intégraux, emprunts hybrides ou calques), n'est pas toujours nécessaire. Le français a son propre potentiel d'innovation lexicale pour répondre aux besoins néologiques de désignation. Dans un contexte d'aménagement linguistique, la politique de l'emprunt de l'Office devait favoriser la création lexicale.

Toutes les ressources du français et des variétés de français mériteraient d'être mieux exploitées. Le sens d'un grand nombre de formes qui paraissent désuètes peut, par exemple, être étendu à de nouvelles significations, ou bien les formes elles-mêmes peuvent être ravivées. On peut citer l'exemple de **meneur de chiens**, maintenant utilisé à la place de l'emprunt à l'anglais *musher*, alors que **meneur** est considéré vieux ou désuet dans les dictionnaires. C'est le cas aussi de **paperolle**, employé au Moyen

Âge, qui est maintenant proposé par l'Office pour désigner une technique artisanale qui consiste à enrouler d'étroites bandes de papier pour créer des motifs ornementaux dans le domaine des loisirs créatifs.

Il est parfois étonnant de constater la rapidité avec laquelle les emprunts qui désignent les innovations américaines sont adoptés, alors même qu'il existe des équivalents disponibles au sein d'autres aires francophones ou dans les anciens parlers régionaux de France. Par exemple, le terme **souperie**, de formation française et utilisé en grec, pourrait très bien désigner le *soup bar*, ou remplacer le calque *bar à soupe*. On peut aussi citer l'exemple classique de **nuisance** (issu du parler normand) qui est maintenant attesté dans les dictionnaires au sens de « ce qui est nuisible ». La forme provençale *coucoun* a permis également de rendre disponible une série d'équivalents français (**coucounage**, **coucounière**, **coucouner**, **s'encoucouner**, **coucouneur**, **coucouneuse**) qui pourrait remplacer avantageusement la série d'emprunts à l'anglais formés à partir de *cocooning* (*cocooner*, *cocoonneur*, etc.). Pour l'emploi du verbe, c'est même la forme provençale *coucouner*, qui veut dire « dorloter » dans cette langue, qui est la plus souvent attestée en français, d'où les dérivés possibles. Ce ne sont là que quelques exemples de créations lexicales.

Même si les spécialistes de la langue ont l'avantage de l'expérience et de la connaissance des mécanismes de formation des mots, il ne faut pas penser que la création lexicale est réservée aux linguistes. Les enfants, par exemple, néologisent aisément¹⁹. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'inventer des mots et des formes qui n'auraient aucune chance d'être utilisés. Il n'est pas rare en effet qu'un équivalent bien formé soit proposé sans succès. Bien souvent les nouvelles formes ou les sens nouveaux qui s'implantent effectivement dans l'usage sont des créations qui circulaient déjà à l'intérieur de certains secteurs

19. En France, lors d'un concours linguistique, des jeunes de cinq à douze ans ont proposé spontanément **saucipain** pour *hotdog*, **pousse-courses** pour *caddie* et **machouillon** pour *chewingum*. Même si ces propositions ne se sont pas effectivement implantées dans l'usage du français, elles témoignent de la force créative de cette langue.

d'activités, ou dans les médias, avant de connaître une bonne diffusion. Le français, comme tous les systèmes linguistiques, permet la créativité lexicale. Ainsi, les spécialistes des diverses disciplines possèdent la compétence linguistique pour définir et nommer les nouvelles réalités de leur champ d'activité. La création lexicale est un témoin de l'état d'avancement d'une collectivité dans tous les domaines. Ainsi sont apparus **logiciel**, **micro-ordinateur**, **vidéocassette**, **contre-culture**, **macho**, dans les années 1970; **développement durable**, **vidéosurveillance**, **caméscope**, **GPS**, **bioéthique**, **transgénique**, dans les années 1980; **OGM**, **internaute**, **courriel**²⁰, **cybercriminalité**, **trithérapie** et **malbouffe**, dans les années 1990; **bioterrorisme**, **clavardage**, **cybercondriaque**, **glace végétale**, **dosette de café**, dans les années 2000.

Pour qu'il soit en mesure de concurrencer l'anglais dans bien des secteurs d'activités, c'est en permanence que le français doit témoigner de sa vitalité. D'un point de vue sociolinguistique, la création demeure non seulement le procédé le plus dynamique d'enrichissement d'une langue, mais aussi une force politique vitale qui permet à un groupe de construire son identité culturelle et de s'imposer dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale.

4.2.3 La reconnaissance d'emprunts implantés et légitimés dans l'usage

On a vu que l'emprunt est un procédé d'enrichissement qui participe à la dynamique de renouvellement d'une langue, mais à la différence de la création lexicale, les expressions et les mots nouveaux ne sont pas produits par le système de la langue source, mais importés d'autres langues. Si elle vise l'efficacité et le respect des normes de la collectivité, une politique de l'emprunt doit être souple en évitant de condamner systématiquement tous les emprunts. Les créations ou les propositions officielles seront

20. On attribue souvent la paternité de **courriel** à André Clas en mentionnant que la date d'apparition serait 1996, alors que, déjà en novembre 1994, le néologisme est proposé pour remplacer *e-mail* par Guillaume Kerrien, un francophone de Carleton (Canada). Source : groups.google.ca/group/soc.culture.french.

très peu utiles si leur diffusion n'est pas appuyée par l'usage, c'est-à-dire par les utilisateurs du français. C'est l'usage effectif qui confère le plus de légitimité aux mots et qui conditionne, en définitive, leur intégration dans une langue. Le recours à la créativité lexicale ne peut donc exclure l'emploi de certains emprunts, particulièrement d'emprunts bien adaptés au système du français et d'un bon nombre de calques construits selon les modes de formation de cette langue. Fréquente dans les domaines spécialisés, la néologie d'emprunt peut être un signe de vitalité linguistique, à la condition qu'elle soit conforme au mode de production du sens lexical en français. Il va de soi que plus les usagers ont une bonne compétence linguistique, plus ils empruntent judicieusement. Inversement, une faible maîtrise de la langue peut conduire les locuteurs à emprunter massivement ou à inventer des mots non pertinents, en ignorant ceux qui sont déjà disponibles ou en usage. C'est également cette même compétence qui permet de voir tout le potentiel novateur d'une langue, tant pour créer de nouvelles formes que pour adapter les emprunts aux composantes du système linguistique.

4.2.4 L'adaptation de l'emprunt au système du français

Au Québec, l'adaptation des emprunts s'impose comme une mesure efficace de francisation. Plus un emprunt est francisé, c'est-à-dire plus il est adapté selon le système du français, sur les plans orthographique, phonétique et grammatical, plus son intégration est possible et plus la maîtrise du vocabulaire français est facilitée en situation d'apprentissage de la langue. D'un point de vue linguistique, il n'y a aucune raison qui pourrait justifier que des emprunts puissent, par exemple, s'adapter aux règles de l'orthographe et de la phonétique anglaise et pas du tout à celles du français. Mais, ce sont bien souvent des motivations d'un autre ordre (symbolique, particulièrement) qui entraînent l'adaptation des emprunts ou, au contraire, le refus d'aménager les formes selon le système du français. Des règles d'adaptation sont présentées un peu plus loin dans ce document.

■ 4.3 Critères courants d'évaluation de l'acceptabilité des emprunts

Il est intéressant de voir comment les locuteurs peuvent juger de l'acceptabilité des emprunts au Québec. Nous passons ici en revue les critères d'acceptabilité les plus fréquents pour montrer qu'ils ne peuvent s'appliquer d'une manière absolue et sans les nuances qu'exige une analyse sociolinguistique.

4.3.1 L'usage généralisé de l'emprunt

En linguistique, l'usage est couramment défini comme suit :

Ensemble des pratiques langagières, orales et écrites, établies par la coutume et adoptées, le plus fréquemment, par le plus grand nombre de locuteurs d'une langue à l'intérieur d'une collectivité et d'un espace de temps donné²¹.

Ainsi, l'usage ne fait pas référence à un usage personnel ou singulier. Pourtant, pour évaluer l'acceptabilité des emprunts, un grand nombre de personnes, et souvent de spécialistes (journalistes, correcteurs, enseignants, écrivains), s'appuient spontanément sur ce qu'ils nomment également « l'usage ». Mais de quel usage s'agit-il? Souvent, ils font référence à un usage bien précis qui n'est pas représentatif de l'ensemble des pratiques langagières d'une collectivité : leur usage personnel de la langue, l'usage européen, l'usage québécois, l'usage consigné dans les dictionnaires français, l'usage attesté dans Internet, l'usage des spécialistes d'un domaine, etc. Même l'usage du plus grand nombre ne peut être considéré comme l'unique critère d'acceptabilité des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais qui sont mal adaptés au système du français.

Au Québec, l'usage des emprunts est hésitant et contradictoire. Il favorise souvent les emprunts à l'anglais. Souvent aussi, selon les dires et les perceptions des locuteurs, les créations ou les

21. Ce qu'on appelle « le bon usage » n'est pas l'usage, mais plutôt une norme prescriptive, c'est-à-dire une norme linguistique sanctionnée par une autorité linguistique (académies et organismes linguistiques, lexicographes normatifs, etc.).

traductions proposées semblent moins « bonnes » ou moins précises que les emprunts pour désigner les réalités. Cette attitude est attribuable au faible poids de la force symbolique de la langue française au Québec. Cette force se définit dans les représentations des utilisateurs, qui les portent à apprendre, à transmettre et à utiliser leur langue, ou à l'abandonner si elle ne sert pas à la valorisation sociale et économique sur les plans individuel et collectif. Étant donné que la valeur socioéconomique que les locuteurs attribuent à leur langue est trop faible et que les emprunts proviennent d'une source culturelle plus valorisée que leur propre culture, ceux-ci sont perçus très positivement et surtout ils paraissent plus adéquats que les équivalents français. On a ainsi l'illusion que la précision, l'originalité, la modernité et l'efficacité de la communication ne peuvent être véhiculées que par une autre langue que la sienne. Ce qui est plus préoccupant, c'est que cette perception est à l'origine d'une diminution du capital symbolique du français, ce qui entraîne une sous-estimation de sa force dénominative en même temps qu'une surestimation de celle de l'anglais. Ainsi, dans un tel contexte et dans une perspective d'aménagement linguistique, l'usage ne saurait être un critère absolu d'acceptabilité des emprunts. Toutefois, l'analyse de l'usage demeure indispensable, tout particulièrement pour évaluer la fréquence des formes et pour avoir une juste compréhension des normes sociolinguistiques qui favorisent, ou empêchent, l'implantation des pratiques langagières au sein de la collectivité.

4.3.2 L'attestation de l'emprunt dans les dictionnaires

Les ouvrages lexicographiques de référence, tout particulièrement les dictionnaires, servent à consigner les mots en usage, y compris les emprunts. Ainsi, les usagers du français au Québec s'en remettent le plus souvent aux recueils d'anglicismes, aux répertoires de difficultés du français ou, plus couramment, aux dictionnaires généraux (le plus souvent conçus en Europe) pour vérifier l'acceptabilité des emprunts à l'anglais.

D'où vient l'autorité des dictionnaires? En fait, ces « bibles » linguistiques de référence sanctionnent beaucoup d'emprunts par le simple fait qu'elles les incluent dans leur nomenclature. Par ailleurs, d'autres emprunts en sont exclus, mais cela n'implique pas nécessairement qu'ils ne sont pas acceptables ou qu'ils n'existent pas. Tous les mots ont circulé dans l'usage avant de

figurer dans ces inventaires de l'usage. Mais dès qu'on trouve dans un dictionnaire l'expression, la tournure syntaxique, le mot ou l'emprunt que l'on cherche, on conclut trop rapidement qu'il est acceptable en français. Or, les dictionnaires font la part belle aux emprunts, particulièrement à l'anglais, puisqu'ils se fondent sur l'usage, qui leur est favorable. Citons ici la préface du *Nouveau Petit Robert* :

Parmi les nouvelles entrées, il y a un nombre important de mots étrangers récemment implantés en français. L'anglicisme est quantitativement dominant [...]. Certains anglicismes, on le sait, sont plus contestables dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires, et de loin. Le prestige des États-Unis, leur puissance économique et leur avance technoscientifique suscitent un flot d'emprunts et ceci, même lorsque nous avons déjà le mot français qui convient. La situation est aggravée par la rapidité de l'information (les agences de presse et les traducteurs n'ont pas le temps de chercher un équivalent français) (*Le Nouveau Petit Robert* 2010 : XVIII).

Des milliers d'emprunts à l'anglais sont également répertoriés, sans marque d'origine, dans les vocabulaires scientifiques et techniques, ce qui favorise leur utilisation dans la langue courante. Dans l'esprit des usagers, un emprunt attesté dans un dictionnaire est par le fait même un mot acceptable qu'ils peuvent utiliser. Certains emprunts portent bien la marque « anglicisme » ou « critiqué », mais cela suffit rarement à les rendre inacceptables, surtout si leur ancienneté est attestée et si les équivalents français disponibles ne sont pas mentionnés, comme c'est souvent le cas.

Pour juger de l'acceptabilité d'un emprunt, les locuteurs québécois se réfèrent également aux répertoires et aux dictionnaires normatifs conçus au Québec. Cependant, il est à déplorer que ces ouvrages reportent parfois les condamnations excessives de certaines publications antérieures, entretenant ainsi l'insécurité linguistique des locuteurs et leur sentiment d'inaptitude à maîtriser

leur langue²². En fait, ils fournissent souvent des renseignements contradictoires sur les emprunts qui ne permettent pas de guider les locuteurs dans leurs usages, ni même de dissiper leurs hésitations linguistiques. Une marque normative aussi imprécise que « critiqué », par exemple, renseigne très peu sur l'acceptabilité d'un emprunt parce qu'elle peut appeler des jugements contraires. Un usager peut en effet interpréter cette indication comme une condamnation explicite. C'est ce que feront bien souvent les spécialistes de l'écriture (rédacteur, réviseur, correcteur, etc.). « Emprunt critiqué » devient synonyme d'emploi incorrect. D'autres utilisateurs penseront plutôt que la marque « critiqué » veut dire que certains linguistes seulement jugent négativement l'emprunt. Ils concluront alors que l'emploi des mots marqués de cette manière n'est pas obligatoirement fautif. Généralement, ils pourront facilement s'appuyer sur une attestation dans un dictionnaire, ou plus simplement sur l'usage, pour justifier l'utilisation de l'emprunt.

L'affirmation péremptoire « Mais c'est dans le dictionnaire! » montre la confiance sans réserve que les locuteurs accordent aux dictionnaires. Pourtant, les lexicographes se défendent, pour la plupart, de prescrire un usage, leur objectif étant plutôt de décrire les usages adoptés par le plus grand nombre au sein d'une collectivité donnée. Dans la préface du *Nouveau Petit Robert*, les auteurs précisent : « Comme on l'a déjà dit, la vocation du *Nouveau Petit Robert*, comme naguère celle de l'édition de 1967, n'est pas de légiférer, mais d'observer la langue » (*Le Nouveau Petit Robert*, 2010 : XVIII). Cet objectif diffère grandement de celui de l'Office qui n'est pas d'entériner l'usage, mais bien de l'orienter de manière à promouvoir l'usage du français au Québec.

22. Les exemples ne manquent pas. Certains dictionnaires québécois récents (ou répertoires d'anglicismes) condamnent encore, par exemple, **papier sablé** (alors qu'ils acceptent **sabler** au sens de « polir avec un papier de verre ») et remplacent inutilement plusieurs calques, souvent des québécoïsmes, qui sont des synonymes parfaitement conformes ou intégrables au système du français : **crayon de plomb** (par **crayon à mine**), **pain de blé entier** (par **pain complet**), **papier (de) toilette** (par **papier hygiénique**), mais acceptent par ailleurs *parking*, *badge*, *week-end*, *stand*, *label*, etc.

4.3.3 L'ancienneté de l'emprunt

L'ancienneté fait partie des arguments massues servant à justifier l'emploi des emprunts. Ici, encore, ce sont les dictionnaires qui permettent de vérifier si l'emprunt est ancien. Pourtant, la date notée dans les dictionnaires ne correspond pas nécessairement à la date d'intégration d'un mot dans l'usage. Elle ne constitue qu'un repère du moment connu d'apparition de celui-ci dans un texte écrit. Cette date n'est d'ailleurs représentative que de l'usage de la collectivité où est conçu l'ouvrage. *Week-end*, par exemple, est daté de 1906, dans le *Le Nouveau Petit Robert*, mais cette annotation d'ancienneté ne vaut que pour le français de France. Au Québec, *week-end* est en effet relativement récent et il reste critiqué. C'est le terme **fin de semaine** qui est reçu dans la norme sociolinguistique et qui est généralisé dans l'usage depuis le début du XVIII^e siècle.

Un emprunt ancien peut également être rare ou désuet. *Milk-bar*, *night-club*, *cold-cream* ou *steamer* portent la marque « vieilli » dans les dictionnaires actuels du français. Certains autres emprunts, dont l'ancienneté est attestée dans les mêmes ouvrages de référence, ont aujourd'hui des équivalents français : *cockpit*, par exemple, daté de 1878, a été remplacé par **habitacle** dans le domaine de l'aviation et par **cabine** dans le secteur de l'automobile. **Maîtrise de soi** remplace *self-control*, pourtant daté de 1883. **Avion nolisé** est recommandé pour remplacer *charter* (1950), **remue-méninges** pour *brainstorming* (1958). L'adaptation orthographique ou grammaticale des emprunts participe également à la modernisation de la langue (*allegro* devient **allégro**, **concertos** remplace *concerti*, *média* devient **médias**, etc.). Des considérations qui précèdent, on peut conclure que l'ancienneté d'un emprunt est importante, mais qu'elle ne représente pas un critère qui permet, à lui seul, de juger de son acceptabilité. Par ailleurs, le caractère récent d'un emprunt ne constitue pas davantage un critère de rejet²³ ou d'acceptation.

23. Il suffit de se rappeler qu'une grande partie du vocabulaire récent des nouvelles technologies s'est construit en ayant recours à l'emprunt à l'anglais (calques, emprunts intégraux, hybrides, formants anglais, etc.).

4.3.4 L'inutilité de l'emprunt

Pour justifier le rejet de certains emprunts, particulièrement à l'anglais, les locuteurs et les spécialistes qui apparaissent soucieux du bon usage de la langue font généralement valoir, d'une manière subjective, qu'il s'agit d'*emprunts inutiles*²⁴, c'est-à-dire de mots ou d'expressions qui sont utilisés alors qu'il existe déjà des dénominations françaises équivalentes. Ainsi, l'Académie française qualifie d'*inutiles* :

[les emprunts qui] relèvent d'une mode, ceux par exemple qui ont été introduits au XIX^e siècle par les « snobs » et les « sportsmen » ou ceux qui, aujourd'hui, sont proposés par des personnes férues de « high tech » ou qui se veulent très « hype » : emprunts « de luxe » en quelque sorte, qui permettent de se distinguer, de paraître très au fait, alors que le français dispose déjà de termes équivalents. Ainsi *feedback* pour *retour*, *speech* pour *discours*, *customiser* pour *personnaliser* ou *news* pour *information*.²⁵

Le critère de l'inutilité de certains emprunts force malheureusement une opposition fautive, celle qu'il établit entre emprunts utiles et emprunts inutiles. Pour les locuteurs, un emprunt, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, peut être considéré indispensable dans la mesure où il répond à un besoin, même si ce dernier n'est pas souvent de nature linguistique. Les impératifs sociaux que les usagers veulent satisfaire (souci d'originalité, de modernité, d'efficacité) relèvent surtout de l'ordre du symbolique, c'est-à-dire des croyances et des représentations qu'ils ont à l'égard de leur langue et des autres langues qu'ils connaissent ou qu'ils utilisent. En présumant que certains emprunts ne répondent pas à un véritable besoin de dénomination, le critère de l'inutilité a le défaut d'être fondé sur un jugement de valeur. Ainsi, ce critère est arbitraire, surtout s'il sert de règle absolue comme celle, on ne

24. Beaucoup d'autres appellations sont utilisées approximativement dans le même sens et souvent en opposition avec les emprunts nommés subjectivement *emprunts utiles* ou *emprunts nécessaires* : *emprunts de luxe*, *emprunts snobs*, *emprunts superflus*, *emprunts parasites*.

25. Citation tirée de la section « Questions de langue » du site de l'Académie française : www.academie-francaise.fr.

peut plus catégorique, de J. Darbelnet, dans les années 1960 :

Tout anglicisme qui ne tient pas compte des ressources du français est à proscrire. Les trois quarts du temps, si on connaissait mieux sa propre langue, on n'éprouverait pas le besoin d'aller chercher ailleurs un ersatz de ce qu'on a déjà chez soi (Darbelnet, 1963 : 30).

Cette prescription reste pourtant très vague, puisqu'on ne précise pas les catégories d'emprunts auxquelles elle s'applique. L'emprunt intégral et le calque sont-ils soumis à la même règle, sans nuance? Par ailleurs, toute langue a des synonymes. Ce n'est donc pas seulement la disponibilité des termes d'origine française qui permet de déterminer l'inutilité ou l'utilité d'un emprunt. C'est surtout la coexistence des emprunts et des équivalents français qu'il importe d'analyser.

4.3.5 Conclusion

Après avoir examiné, même sommairement, les critères les plus courants qui sont utilisés pour justifier le rejet ou l'acceptation des emprunts, on peut conclure que l'analyse de l'acceptabilité ne peut se faire comme elle s'est faite jusqu'à maintenant, c'est-à-dire selon l'absence ou la présence de ces emprunts dans les dictionnaires, selon leur nécessité ou leur inutilité présumées, selon leur ancienneté ou leur caractère récent, selon leur fréquence ou leur rareté dans l'usage. De plus, en évaluant les emprunts avec un seul de ces critères, comme c'est généralement le cas, on évite de pousser plus loin l'analyse. Pourtant, il importerait de se poser les questions suivantes : Les emprunts risquent-ils de se substituer aux équivalents français? Un mot français existant pourrait-il être une solution de remplacement? L'emprunt est-il adapté au système du français? Est-il possible de proposer un terme nouveau, lorsque le lexique est lacunaire?

La politique de l'emprunt de l'Office tient compte évidemment de l'usage et de l'ancienneté des emprunts, mais elle ne les considère pas comme des critères absolus pour juger de l'acceptabilité des emplois. L'Office appuie plutôt son intervention sur les critères d'acceptabilité que nous allons maintenant présenter.

■ 4.4 Critères d'acceptabilité de la politique de l'emprunt de l'Office

Nous venons de constater qu'au Québec la définition des critères d'acceptabilité des emprunts, particulièrement des emprunts à l'anglais, ne peut pas demeurer tributaire d'une conception puriste du passé. Une politique de l'emprunt ne peut en effet reconduire les jugements portés par les ouvrages normatifs antérieurs sans dévaloriser les pratiques langagières et sans augmenter l'insécurité linguistique des usagers du français. Par ailleurs, l'analyse restera toujours insuffisante si elle ne porte que sur des composantes strictement linguistiques. Le traitement de l'emprunt en situation d'aménagement linguistique, notamment parce qu'il suppose des retombées importantes sur les pratiques langagières, doit s'appuyer sur des critères d'acceptabilité qui tiennent compte à la fois des composantes linguistiques et sociolinguistiques qui sont en interaction dans toute communication sociale. Les données sociolinguistiques servent notamment à évaluer l'implantation des emprunts dans l'usage et leur adéquation aux normes sociolinguistiques, c'est-à-dire **leur légitimation sociale**. Les données linguistiques permettent de vérifier les ressources du français (équivalents disponibles, préfixes et suffixes de formation des mots, etc.) de même que la conformité, ou l'adaptation possible, des emprunts au système linguistique, c'est-à-dire **leur légitimation linguistique**. Les critères d'acceptabilité que nous présentons ici s'appuient sur ces deux types de données. Ils sont également établis en fonction de la position normative et des principes directeurs énoncés plus haut, et selon le constat sociolinguistique préalable qui montre que l'emprunt linguistique permet à une langue d'enrichir son lexique et de maintenir sa vitalité dans la mesure où le procédé ne favorise pas la diffusion systématique des emprunts au détriment des termes français disponibles et à la condition qu'il n'empêche pas la créativité lexicale en français. C'est dans la même perspective de promotion du français qu'une grande importance est accordée à l'adaptation des emprunts au système linguistique sur les plans orthographique, phonologique et morphosyntaxique.

Ainsi, selon la politique de l'emprunt de l'Office, l'acceptabilité des emprunts s'évalue en fonction des quatre critères suivants²⁶ :

1. **Le besoin de combler une lacune linguistique en français par l'emprunt.**
2. **L'implantation de l'emprunt dans l'usage du français.**
3. **L'adaptation de l'emprunt aux normes sociolinguistiques québécoises.**
4. **La conformité ou l'adaptation de l'emprunt au système du français.**

4.4.1 Le besoin de combler une lacune linguistique par l'emprunt

On dit d'un emprunt qu'il comble une lacune linguistique lorsqu'il permet de nommer une réalité, concrète ou abstraite, qui n'a pas encore de désignation. Ce n'est pas le cas, par exemple, de l'emprunt à l'anglais *addiction* qui crée un double emploi avec **dépendance**, ni de l'emprunt *week-end* utilisé dans le même sens que **fin de semaine**, au Québec. Une telle coexistence risque d'entraîner le remplacement des termes français même s'ils sont bien implantés dans l'usage. Ce type d'emprunt n'est donc pas jugé acceptable parce qu'il ne comble pas de lacune lexicale.

L'absence d'équivalent français est bien le signe d'une lacune lexicale, mais cette indication ne suffit pas non plus à rendre un emprunt acceptable. Les principes directeurs qui visent l'adaptation de l'emprunt et la stimulation de la créativité lexicale en français doivent s'appliquer. Souvent, il est possible de proposer des termes français formés à partir de mots existants, ou encore de leur assigner une nouvelle signification, au lieu d'introduire une forme empruntée. Il importe toutefois de créer ces termes à temps et de faire des propositions plausibles qui ont de réelles chances d'implantation dans l'usage.

26. Ces critères sont applicables non seulement à l'analyse de l'acceptabilité des emprunts à l'anglais, mais également à celle de tous les types d'emprunts.

Par ailleurs, il est possible de juger qu'un emprunt comble une lacune lexicale s'il coexiste avec un équivalent français rare (qui n'est pas un synonyme interchangeable), ou avec une proposition qui ne s'est pas implantée, même partiellement, dans l'usage.

Muffin, par exemple, est un emprunt acceptable, puisque l'équivalent proposé **moufflet** ne s'est pas généralisé dans l'usage. Toutefois, l'acceptation de tels emprunts ne peut se faire qu'à la suite d'une analyse approfondie des cas. De plus, cette acceptation ne suppose pas l'exclusion des équivalents français existants. Ces derniers peuvent être utiles dans certains contextes et ils doivent ainsi rester disponibles, comme synonymes, dans le corpus lexical du français. Ces termes français peuvent également présenter des indices de vitalité proprement linguistiques, même si souvent leur utilisation est plus restreinte que celle des emprunts acceptés. Par exemple, **pantalon de denim** est en coexistence avec l'emprunt accepté **jean**.

Le cas contraire est également possible. Le fait de privilégier un terme français ne doit pas entraîner le rejet obligatoire de la forme empruntée. Un emprunt peut ainsi devenir un synonyme acceptable du mot français avec lequel il coexiste, même s'il ne comble pas toujours une lacune lexicale importante, à la condition qu'il soit implanté dans l'usage, conforme ou bien adapté au système du français, et reçu dans la norme sociolinguistique de la collectivité. Un tel synonyme d'emprunt peut permettre une variation utile, souvent sur le plan stylistique. Exemples : **compteur de stationnement** (terme privilégié), en coexistence avec le synonyme d'emprunt **parcomètre** ou **parcmètre** (de *parking-meter*); **avertisseur sonore** (terme privilégié), en coexistence avec le synonyme d'emprunt **klaxon**.

C'est la situation de coexistence sociolinguistique qu'il importe de bien examiner. Il faut savoir qu'il y a coexistence dans l'usage du français même si les termes ne sont utilisés qu'au Québec, qu'en Belgique, etc., parce que les régionalismes font partie du corpus lexical disponible en français. Encore là, il faut déterminer si les équivalents disponibles relèvent du lexique commun aux pays francophones ou d'une aire d'usage plus restreinte. Toutefois, ce n'est pas parce que la variation géographique existe qu'il faut nécessairement hiérarchiser les variantes et fixer un seul bon usage, une seule norme linguistique qui peut venir à l'encontre des normes sociolinguistiques d'une collectivité. Bon nombre de

québécois d'emprunt, notamment des calques bien formés, ont longtemps été rejetés (et le sont souvent encore) parce qu'on a conclu trop rapidement qu'ils ne comblaient aucune lacune lexicale du seul fait que des équivalents étaient utilisés en français de France. C'est ainsi qu'on a proposé de remplacer **changement d'huile** par **vidange**, **papier sablé** par **papier émeri** ou **papier de verre** (ou encore **papier verré**), **pain de blé entier** par **pain complet**, etc. En étant généralisés au Québec et, surtout, en étant parfaitement conformes au système du français, tous ces emprunts sont acceptables. Ils sont ainsi considérés comme des variantes géographiques.

4.4.2 L'implantation de l'emprunt dans l'usage du français

Avant de juger de l'acceptabilité d'un emprunt, il faut être en mesure de déterminer s'il s'agit bien d'un emprunt. Une analyse historique est essentielle parce qu'elle permet non seulement de cerner l'origine des emprunts, mais aussi de les classer et de dégager les principales caractéristiques de leur processus d'intégration dans l'usage du français (ancienneté des attestations ou des emplois, aire sociale et géographique d'emploi, degré d'adaptation formelle, etc.)²⁷. On ne peut pas dire d'un emprunt qu'il est bien implanté dans l'usage du français s'il est trop faiblement attesté dans la documentation courante et spécialisée, ou s'il s'affiche sous un trop grand nombre de variantes graphiques, morphologiques, etc.

Les emprunts rares ou vieillissants qui ne sont pas généralisés en français ne seront évidemment pas acceptés, puisqu'ils ne sont pas implantés dans l'usage. *Ice cream* et *cold-cream* sont des

27. Citons le cas de **coquerelle**, un québécois qui a été mis trop rapidement sur le compte de l'anglais *cockroach*, alors que l'hypothèse de l'anglicisme est difficilement vérifiable. Dans la langue populaire, il aurait été en effet plus logique de dire *coquerache*, comme en créole, ou *coqueroche* par attraction phonétique de la forme anglaise *cockroach*. Et même si **coquerelle** était un terme créé « sous l'influence » de l'anglais, il est tellement bien adapté au français qu'il reste une création originale chargée de sens pour les Québécois et dont le statut culturel est acquis depuis longtemps.

exemples d'emprunts désuets. Il existe bien des emprunts qui sont communs aux diverses collectivités francophones. Mais l'usage de certains emprunts peut être exclusif, ou plus fréquent, à l'intérieur d'une aire sociolinguistique particulière (au Québec, en France, en Suisse, en Belgique, par exemple). Il importe ainsi de bien circonscrire l'aire d'usage des emprunts avant de procéder à leur évaluation.

Les québécoisismes d'emprunt qui sont généralisés dans l'usage sont évalués en vertu de la position normative de l'Office que nous avons déjà présentée et qui suppose qu'on reconnaisse à la collectivité québécoise une compétence sociolinguistique qui lui permet de réagir positivement à l'emprunt par la proposition de néologismes, mais également par la légitimation de certains emprunts déjà implantés dans l'usage et qui sont jugés acceptables. Il ne suffira donc pas qu'un emprunt soit attesté dans les dictionnaires courants ou même généralisé en France, en Belgique ou en Suisse pour qu'il soit accepté, il faudra qu'il soit également utilisé au Québec et surtout qu'il soit adapté aux normes sociolinguistiques de la collectivité.

4.4.3 La conformité ou l'adaptation de l'emprunt aux normes sociolinguistiques québécoises

Un emprunt est adapté aux normes sociolinguistiques d'une collectivité s'il est accepté par la majorité des locuteurs et s'il est considéré comme faisant partie de leurs usages langagiers, c'est-à-dire s'il est implanté au sein d'une aire géolinguistique donnée. On dit alors de cet emprunt qu'il est légitimé par la collectivité.

Si bon nombre d'emprunts (*bingo, jean, poker, curling, football, hockey, sandwich, muffin, jazz*, par exemple) sont communs aux locuteurs du français et que leur acceptabilité n'entraîne aucune réticence sociolinguistique particulière de la part des collectivités francophones, on peut dire de ces emprunts qu'ils sont intégrés et légitimés dans l'usage du français. À l'inverse, si un emprunt n'est pas accepté ou s'il n'est pas considéré par la majorité des locuteurs d'une société donnée comme faisant partie de leur usage valorisé (exemples dans l'usage québécois : *sponsor, planning, shopping, bowling*, etc.), on dit alors de cet emprunt qu'il

n'est pas reçu dans la norme sociolinguistique de la collectivité ou qu'il n'est pas légitimé.

Ce critère sociolinguistique de l'adaptation aux normes de la collectivité permet, par exemple, de privilégier des termes français utilisés au Québec plutôt que des emprunts qui ne sont pas en accord avec les normes québécoises ou qui ne sont pas, ou peu, utilisés par les Québécois. Exemples : **motomarine** plutôt que *scooter des mers*, **jeu de quilles** et **salle de quilles** plutôt que *bowling*, **magasinage** plutôt que *shopping*, **gardienne** ou **gardien** plutôt que *baby-sitter*, **traversier** plutôt que *ferry* ou *ferry boat*.

Par ailleurs, il ne suffit pas qu'un emprunt soit généralisé au Québec pour qu'il soit accepté. Il devra en plus être conforme ou adapté au système du français ou, s'il ne l'est pas, avoir acquis un statut socioculturel qui le rend irremplaçable. Citons les cas de **chiropratique**, **aréna** et **drape** qui sont des québécismes d'emprunts qui sont acceptables en vertu de ce critère.

4.4.4 La conformité ou l'adaptation de l'emprunt au système du français

Pendant longtemps, on a pu observer qu'un bon nombre d'emprunts, notamment à l'anglais, étaient fortement adaptés sur les plans orthographique et phonétique. On peut citer **paquebot**, adapté de *packet-boat* (1634); **boulingrin**, adapté de *bowling-green* (1680); **redingote**, adapté de *riding coat* (1725), **bouledogue**, adapté de *bulldog* (1753). Au Canada français, on a également relevé des cas intéressants : **corde du roy**, adapté de *corduroy*; **drape**, adapté de *drive*; **coq l'œil** ou **coque l'œil**, adaptés de *cock-eye*; **cantouque**, adapté de *cant-hook* (pour **tourne-bille**). Aujourd'hui, la francisation orthographique systématique des emprunts est irréaliste et, surtout, elle n'est pas généralisable. Certaines graphies empruntées sont si familières qu'elles deviendraient non reconnaissables si elles étaient francisées (la francisation de *web* en *ouèbe*, par exemple). Par ailleurs, l'absence d'adaptation est à l'origine de difficultés importantes :

1. Elle suppose la maîtrise de deux systèmes linguistiques (celui de la langue d'emprunt et celui de la langue française).

2. Elle contribue à maintenir un trop grand écart entre la graphie et la prononciation.
3. Elle encourage la prolifération des formes, qui rend difficile l'enseignement, l'apprentissage et la maîtrise du français.
4. Elle favorise le recours à des structures lexicales ou morphosyntaxiques étrangères de même que leur productivité, c'est-à-dire la formation de dérivés et la création de mots ou d'expressions d'après des modèles linguistiques étrangers.

C'est en raison de ces inconvénients qu'il n'est pas souhaitable d'accepter des références sémantiques, des graphies ou des prononciations trop éloignées de celles du français. Il faut plutôt viser la stabilisation des structures linguistiques et l'enrichissement de la langue française en favorisant le recours à ses propres processus de formation lexicale.

La conformité ou l'adaptation d'un emprunt au système du français s'évalue donc en fonction de son intégration, ou de sa capacité à s'intégrer, sur les plans sémantique, phonétique, orthographique et grammatical (possibilité d'une prononciation française, d'accentuation, d'accord en genre et en nombre, de dérivation, etc.). Inversement, un emprunt n'est pas adapté au système du français s'il conserve son modèle lexical et ses traits étrangers, empêchant ainsi une cohérence souhaitable avec les règles ou les normes du français. Si toute langue évolue et s'enrichit par une adaptation constante de son système, de son lexique et de ses structures, il n'y a pas de raison qu'il en aille autrement lorsqu'il s'agit des emprunts. C'est cette adaptation qui assure la vitalité d'une langue devant les changements liés aux phénomènes d'hybridation et de métissage linguistique. Et cette règle de vitalité s'applique à toutes les langues. Les Espagnols, par exemple, traduisent, transposent, adaptent et hispanisent sans beaucoup de réticence (Bole Richard, 1994)²⁸. Le critère de la conformité ou de l'adaptation des emprunts est particulièrement important dans le cas des néologismes. Il permet de guider l'évolution naturelle d'une langue, tout en assurant son enrichissement par l'ajout de

28. Les calques adaptés *fin de semana*, plutôt que *week-end*, et *perrito caliente* (ou *perro caliente*), plutôt que *hotdog*, sont utilisés en espagnol.

nouvelles unités linguistiques, sans trop en modifier le système qui reste garant de sa stabilité, malgré une évolution continue dans le temps.

4.4.4.1 La conformité ou l'adaptation sémantique

On peut dire qu'il y a conformité ou adaptation d'un emprunt sur le plan sémantique si le système linguistique du français, par différents procédés (métaphore, métonymie, extension de sens), permet l'ajout d'un emprunt dans un champ sémantique, sans toutefois introduire de brouillage avec d'autres dénominations apparentées à cet emprunt et, surtout, sans entraîner la disparition d'une différenciation lexicale importante. Il y a particulièrement un risque de déstabilisation du dynamisme sémantique du français lorsque la signification attribuée à un emprunt n'a aucune valeur évocatrice ou apparaît trop opaque (*gentrification*), si on la compare à celle d'un équivalent français beaucoup plus précis (**embourgeoisement**), ou encore, lorsqu'un emprunt est employé dans le même sens que celui d'un terme français existant (*addiction* au sens de **dépendance**). L'expression et la communication en français s'en trouvent plus gênées que facilitées. Dans bien des cas, les emprunts intégraux (non adaptés, par définition) sont transposables en français en ayant recours à la création lexicale, sans exclure la traduction. Le calque reste ainsi un procédé d'adaptation qui permet d'enrichir le lexique d'une langue, à la condition toutefois que les traductions proposées tiennent compte de la sémantique française, en l'occurrence du mode de production du sens en français, et qu'elles soient par le fait même conformes ou intégrables sur ce plan.

4.4.4.2 L'adaptation phonétique, orthographique et grammaticale des emprunts

Les emprunts, particulièrement les emprunts intégraux, présentent souvent des particularités orthographiques, grammaticales et phonétiques. Étant donné que les emprunts sont issus de langues et de systèmes d'écriture très diversifiés (anglais, arabe, hébreu, chinois, japonais, italien, grec, etc.), il n'existe pas de méthode rigoureuse expliquant comment écrire ou même prononcer les emprunts en français. En tenant compte de l'ancienneté et de la viabilité des graphies et des prononciations, il est toutefois possible d'établir des règles générales d'adaptation pour les

emprunts qui sont jugés acceptables²⁹. Les propositions que nous formulons ici s'appuient largement sur les rectifications de l'orthographe de 1990 (Conseil supérieure de la langue française). Il s'agit donc de proposer des graphies francisées en respectant certaines règles d'adaptation phonétique, graphique et grammaticale propres au système du français. Étant donné que la graphie a une incidence directe sur l'adaptation grammaticale (variation en genre et en nombre, dérivation suffixale), il faut se rappeler que cette adaptation ne peut se faire sans avoir proposé au préalable des formes francisées. D'une manière générale, pour proposer ces formes, on procède à l'adaptation des graphies étrangères en respectant les étapes suivantes :

1. L'adaptation graphique et phonétique

– Harmonisation de la prononciation et de la graphie étrangères³⁰

On harmonise le plus possible la prononciation et les graphies étrangères en recourant aux règles de l'orthographe du français (choix de phonèmes et de graphèmes, règles de formation de l'unité). Cette adaptation se fait par la suppression des phonèmes

29. Tout comme les critères d'acceptabilité, ces règles d'adaptation s'appliquent également aux emprunts à d'autres langues que l'anglais. Dans le cas des xénismes (mots étrangers avec référence explicite à la langue d'origine), les règles d'adaptation ne s'appliquent pas. Les xénismes renvoient à des référents culturels, souvent à des faits ou à des objets de civilisation (exemple : *aski* qui veut dire « terre » dans la langue attikamek). Ces mots étrangers qui servent à nommer ces réalités culturelles font uniquement référence à la langue d'origine, leur graphie n'est donc pas francisée. On utilise l'italique pour bien mettre en évidence qu'il s'agit de graphies étrangères.

30. L'adaptation graphique et phonétique traduit un effort pour diffuser une prononciation française. Ce qui n'est pas le cas de la translittération qui consiste à transcrire les lettres d'un système d'écriture en les faisant correspondre à celles d'un autre système, **mais sans une adaptation de la prononciation**. Exemple : **Romanov** est une translittération d'un nom russe. La translittération suppose que le locuteur du français sait que la lettre **v** se prononce [f] en russe. L'adaptation des emprunts tend plutôt à rapprocher la graphie de la prononciation française.

inexistants en français ou par le remplacement de ces phonèmes étrangers par des phonèmes français qui s'en rapprochent le plus. On remplace aussi les graphèmes³¹ étrangers par d'autres qui sont plus conformes à la prononciation française. On évite également les signes étrangers qui viennent obscurcir la graphie et la prononciation. Le tableau qui suit présente quelques exemples.

31. Un graphème est la plus petite unité d'un système d'écriture. À l'écrit, c'est également l'unité minimale de transcription d'un phonème. Le graphème peut être formé d'une lettre, mais également de deux ou de trois lettres (d'après Neveu, 2004 : 147).

Figure 2 – Exemples d’adaptation graphique et phonétique

Graphème étranger	Modification du système du français	Adaptation proposée
<i>i-ng</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Ajout de graphèmes et de phonèmes étrangers – Morphologie suffixale étrangère 	Adaptation de <i>ing</i> en <i>age</i> , plus rarement en <i>isme</i> (caravanage plutôt que <i>caravanning</i> , canyonisme plutôt que <i>canyoning</i>)
<i>e-r</i>	Modification de la prononciation française	Adaptation graphique à une prononciation française (dribleur plutôt que <i>dribbler</i>)
<i>oo</i> et <i>u</i>	Ajout de graphèmes ou de phonèmes étrangers	Adaptation en ou (boum plutôt que <i>boom</i> , gourou plutôt que <i>guru</i>)
<i>ö</i>	Ajout d’un graphème étranger	Adaptation de <i>ö</i> en <i>o</i> , le plus souvent (malstrom plutôt que <i>maelström</i> ou <i>malström</i>)
<i>aw, ow</i> ou <i>kw</i>	Ajout de graphèmes étrangers correspondant généralement à une diphtongue	Adaptation en supprimant le <i>w</i> (tomahak plutôt que <i>tomahawk</i> ou <i>tomawak</i> , Attikamek plutôt que <i>Attikamek</i>)
<i>ee</i>	Ajout d’un graphème étranger	Adaptation de <i>ee</i> en <i>i</i> (pédigri ou la variante rectifiée pédigrée , en français européen, plutôt que <i>pedigree</i>)
<i>ck, kh</i>	Ajout de graphèmes étrangers	Adaptation de <i>ck, kh</i> en c, qu ou rarement en k (yak plutôt que <i>yack</i> , calife plutôt que <i>khalife</i>)
<i>ñ</i>	Ajout d’un graphème étranger	Adaptation de <i>ñ</i> en gn ou ny (pignata plutôt que <i>piñata</i> , canyon plutôt que <i>cañon</i>)
<i>sh, sch</i>	Ajout de graphèmes étrangers	Adaptation de <i>sh, sch</i> en ch ou che (chichékébab plutôt que <i>shish kebab</i> , goulache plutôt que <i>goulash</i> et <i>goulasch</i>)

Lorsque l'on tente d'harmoniser la graphie et la prononciation, la transposition des consonnes étrangères reste difficile. Les rectifications de l'orthographe proposent le groupe *li* pour le *ll* espagnol (*paella* devient **paéllia**) et pour le *gl* italien (*tagliatelles* devient **taliatelles**). Même s'il n'est pas toujours possible de parvenir à un aménagement parfait sur les plans graphique et phonétique, l'adaptation des emprunts reste possible. Ainsi, on peut voir facilement que **radja** est mieux adapté au système du français que *rajah*, **kouglof** que *kougelhof*, **iglou** que *igloo*, etc.

– Accentuation et signes diacritiques

On francise les formes empruntées, y compris les mots d'origine latine, sauf s'ils sont présentés comme une citation, par l'ajout des accents (é, è) de façon à rendre compte de la prononciation française. Exemples : *diesel* devient **diésel**, *placebo* devient **placébo**, *artefact* devient **artéfact**. On supprime les signes diacritiques de l'alphabet étranger (apostrophes, accents, trémas superfétatoires) résultant de la translittération et qui n'existent pas en français. *Volapük* devient **volapuk**.

– Soudure

On favorise la soudure des formes disjointes. *Lock-out* devient **lockout**, *hot-dog* devient **hotdog**, *cow-boy* devient **cowboy**.

– Graphies multiples

L'adaptation des emprunts vise le maintien de la cohérence du système du français, mais également (tout comme les rectifications de l'orthographe) l'harmonisation des variantes graphiques, particulièrement de celles existant dans et entre les dictionnaires. Dans un contexte d'aménagement linguistique, la prolifération des graphies doit être évitée si l'on veut lever certaines hésitations de l'usage. On ne peut, par exemple, accepter l'emploi de quatre, cinq ou six graphies pour un mot dont la prononciation est généralement fixée : *catcher*, *kacher*, *cascher*, *kascher*, *cawcher*, **cachère** (forme la plus adaptée), ou *bortsch*, *borchtch*, *borsch*, *borshch*, **bortch** (forme rectifiée). En maintenant des graphies étrangères non adaptées, on crée de la confusion et on rend plus difficile la maîtrise du français, puisque chacun tente

spontanément de déchiffrer et de traduire selon le code orthographique et phonétique qu'il connaît.

Lorsque plusieurs graphies d'un même emprunt sont déjà attestées dans l'usage, on choisit la forme la plus francisée. S'il existe une graphie rectifiée, elle est privilégiée seulement si c'est celle qui est la plus adaptée au français. Par exemple, la graphie rectifiée **muesli** ne sera pas privilégiée, puisque **musli** est la graphie la plus adaptée. Ce choix n'exclut pas toujours la consignation d'un nombre très limité de variantes, si elles sont francisées et, surtout, si elles sont solidement implantées dans l'usage. Dans le cas des graphies qui sont déjà attestées dans les dictionnaires, il s'agit avant tout d'harmoniser ces variantes et d'en arriver à proposer des graphies et des prononciations acceptables en français, c'est-à-dire que l'on peut prononcer et écrire selon les règles du français, sans une connaissance préalable du système étranger.

Lorsqu'il existe des variantes graphiques qui correspondent à des variantes phonétiques, selon les territoires géographiques, la variante québécoise est privilégiée. Les autres formes sont signalées comme variantes (**tofu**, variante québécoise en coexistence avec **tofou**, variante utilisée en français d'Europe).

2. L'adaptation grammaticale

– Adaptation de suffixes ou de préfixes

On adapte certaines séries d'emprunts à un modèle français de dérivation si elles sont jugées acceptables selon les critères d'acceptabilité. C'est le cas de certaines formes anglaises en *-er* que l'on francisera en **-eur** ou en **-euse** (**crawleur/crawleuse**, **dribleur/dribleuse**, **globetrotteur/globetrotteuse**). Cette tendance est déjà présente dans l'usage. La finale française **-eur** sera de règle lorsqu'il existe un verbe en plus du substantif (**supporteur**, verbe **supporter**). Au Québec, l'élément *-ing* n'étant pas considéré comme un suffixe utilisé en français, il ne servira donc pas à la création de néologismes. Les formes en *-ing*, si elles sont acceptées, seront souvent francisées en **-age** (*doping* devient **dopage**). Les emprunts construits

avec *-man* (*tennisman, jazzman, barman, rugbyman, perchman*, etc.) seront remplacés systématiquement par des équivalents que l'on peut intégrer au système du français (**joueur de tennis, musicien de jazz, serveur, joueur de rugby, perchiste**, etc.). Le recours à des éléments formels empruntés, mais acceptés en français, est aussi un procédé utile. L'utilisation de l'abréviation anglaise *web*, par exemple, a servi à créer de nouvelles formes dont l'adaptation est acceptable : **webmestre, page web, site web**).

– Variation en genre et féminisation

Il est impossible d'énoncer des règles cohérentes de féminisation des emprunts sans avoir fait au préalable le choix d'une forme francisée, c'est-à-dire qui est adaptée graphiquement et phonétiquement au système du français. On ne peut, non plus, proposer une adaptation graphique sans qu'il y ait une adaptation phonétique (au moins partielle et uniforme). Des difficultés se posent particulièrement dans le cas des ethnonymes étrangers. Exemples : Si l'on retient la forme francisée (partiellement) **Attikamek** (nom d'une collectivité autochtone au Canada), il serait incohérent de proposer le féminin **Attikamèque**, au lieu de la forme épïcène, puisque selon les règles orthographiques et phonétiques du français le son [k] se rend dans 98 % des cas par les graphies **-c**, ou **-qu** qui se transposent au féminin par la finale régulière **-que** et non pas par la finale **-èque**. On a ainsi **Turc/Turque, Grec/Grecque**, et non pas un couple discordant comme **Inuinnaq/Inuinnaque**. Pour proposer la graphie **Inuinnaque** au féminin, par exemple, il faut au préalable choisir la forme francisée **Inuinaque**, laquelle est épïcène (sur le même modèle que **Aztèque, Guatémaltèque, Tchèque et Tchécoslovaque**). Il faut ainsi résoudre le problème de la francisation des formes sur le plan phonétique pour pouvoir fixer la graphie du genre. En français, par exemple, ce sont les sons [ɛ] (**in**) et [ã] (**an**) qui donnent [in] (**inne**) et [an] (**anne**) au féminin. Ainsi, le couple **Athapaskan/Athapascane** est possible parce que la finale de la forme du masculin se prononce [ã] (**an**) et non

[an] (**anne**) en français. Le genre des mots doit aussi être déterminé selon les règles grammaticales du français.

Lorsqu'il existe une variation du genre selon les territoires géographiques, on privilégiera l'usage québécois.

Les autres usages seront signalés comme variantes.

Exemple : **féta** est utilisé au masculin en français du Québec, alors qu'il est employé au féminin en français européen, surtout en France.

– Variation en nombre

On favorise l'adaptation grammaticale des emprunts par la variation en nombre selon les règles du pluriel du français. Cela implique parfois le choix d'une forme de singulier qui n'est pas celle de la langue d'origine (un **ravioli**, des **raviolis**; un **aléa**, des **aléas**; un **concerto**, des **concertos**; un **strudel**, des **strudels**). Il faut souligner que la francisation du pluriel doit rester solidaire de la prononciation française. La marque du pluriel est ainsi rendue, le plus souvent, par un **s muet** en français, alors qu'il est souvent prononcé dans la langue étrangère. Pour ce qui est des mots composés soudés, le singulier et le pluriel sont réguliers (un **lockout**, des **lockouts**). Enfin, les formes se terminant par **-s**, **-x** et **-z** ne varient pas en nombre. Tout comme pour le genre, la variation en nombre des emprunts ne pose pas de difficultés particulières si l'on a d'abord choisi une forme francisée de base.

■ 4.5 Acceptabilité des emprunts et pondération

Les critères d'acceptabilité que nous venons d'énoncer permettent de classer les emprunts en deux catégories :

1. **Les emprunts acceptés** dont l'emploi est privilégié ou qui sont considérés comme des synonymes d'un équivalent français. Les emprunts intégraux (ou ceux qui sont difficiles à écrire ou à prononcer) sont le plus possible francisés par l'adaptation au système du français.
2. **Les emprunts non acceptés** dont l'emploi est déconseillé. S'il n'existe pas d'équivalent français, il y aura proposition d'un néologisme qui circule déjà dans l'usage

ou d'une création inusitée ayant des caractéristiques sociolinguistiques qui favorisent son implantation dans l'usage.

Rappelons que l'acceptabilité des emprunts s'évalue non seulement à partir de principes directeurs et normatifs, mais également en fonction de critères d'acceptabilité. Aucune décision ne peut s'appuyer sur un seul principe ou critère. La pondération des critères dans l'analyse de l'acceptabilité des emprunts peut se résumer de la manière suivante :

L'acceptabilité des emprunts en résumé

L'emprunt est accepté :

- S'il comble une lacune linguistique sans coexistence négative (c'est-à-dire sans risque de substitution aux mots français en usage ou disponibles) et sans possibilité de création lexicale. **L'emprunt est accepté dans la forme la plus adaptée au système du français.**

Exemples : **jazz**, **boycottage** et non *boycott*, **goulache** et non *goulasch* ou *goulash*; **cachère** et non *cashier*, *cascher* ou *kascher*.

- S'il est conforme ou adapté au système du français (sur les plans sémantique, phonétique, morphosyntaxique et grammaticale). **L'emprunt est accepté s'il répond au critère 1.** Exemples : **jazzé**, **bébé-boumeur**, **musli**.
- S'il s'agit d'un québécisme d'emprunt implanté dans l'usage et adapté aux normes sociolinguistiques québécoises. **L'emprunt est accepté s'il répond au critère 2.** Exemples : **centre jardin**, **aréna**, **changement d'huile**, **papier sablé**.
- S'il est implanté dans l'usage du français. **L'emprunt est accepté s'il répond au critère 1.** Exemples : **football**, **jean**, **curling**.

L'emprunt n'est pas accepté :

- Si l'un des quatre critères qui précèdent n'est pas respecté. Exemples : *gelato*, *chambre des joueurs*, *meeting*, *ombudsman*, *walk-in*.

Conclusion

Même s'il est impossible d'établir une relation étroite entre la disparition des langues et l'emprunt linguistique, on sait que ce phénomène peut avoir des retombées négatives sur une collectivité linguistique. L'usage quotidien et généralisé des emprunts à l'anglais, par exemple, peut produire un effet d'appauvrissement en faisant disparaître des mots français pour la simple raison qu'ils deviennent inutiles et qu'ils ne sont plus utilisés. Au fur et à mesure que le phénomène prend de l'ampleur, notamment par l'emprunt massif, la compétence langagière des usagers diminue graduellement en même temps que le système linguistique subit des transformations importantes dans ses composantes lexicales, morphosyntaxiques, phonologiques et grammaticales. Ainsi, une langue peut développer une déficience fonctionnelle si le processus d'enrichissement et de renouvellement linguistiques ne s'exerce que par la néologie d'emprunt.

Dans certaines collectivités, on a pu observer que les locuteurs qui empruntent massivement sont ceux qui attribuent à la langue prêteuse une plus grande valeur qu'à leur propre langue. Les individus ou les groupes sociaux peuvent ainsi s'identifier à une autre langue parce qu'ils lui attribuent une grande valeur socioéconomique du fait qu'elle est celle d'une collectivité qui s'impose par la position dominante de sa culture et de son économie. Cette survalorisation augmente le prestige et la diffusion de cette langue, laquelle sera par le fait même très prêteuse sur le plan linguistique. On oublie qu'une langue peut parfois changer à tel point qu'elle risque de devenir un autre système de communication linguistique. C. Hagège cite le cas du quéchua en Bolivie qui, sous la pression de l'espagnol, est de plus en plus hispanisé, tellement que l'on peut penser qu'il est en voie d'extinction en tant que quéchua (Hagège, 2000 : 102). Ce type de mutation linguistique ne se fait jamais toutefois d'une manière spontanée. Les systèmes linguistiques changent très graduellement et c'est sans doute pour cette raison que les constats de régression (situation de bilinguisme social, d'interférence et d'alternance de langues, d'emprunt massif, etc.)

arrivent trop tard pour qu'il soit encore possible de renverser le processus de déclin linguistique. Il ne faut pas oublier que c'est l'efficacité des processus de transmission, d'apprentissage, de maîtrise et d'implantation d'une langue au sein d'une collectivité qui assure son maintien et son expansion. Ainsi, une politique de l'emprunt ou une stratégie plus générale d'aménagement linguistique ne seront guère efficaces si des ruptures viennent contrecarrer, ou même fragiliser, ces processus fondamentaux qui garantissent la vitalité d'une langue.

L'emprunt à l'anglais demeure un facteur important à considérer dans l'analyse de la situation sociolinguistique du Québec. Dans un contexte particulier d'aménagement linguistique, il y avait une urgence à concevoir un cadre d'analyse et de traitement des emprunts qui puisse s'appuyer sur des principes et des critères d'acceptabilité autres que ceux qui découlaient de l'ancienne stratégie de correction linguistique, stratégie qui n'a pas suffisamment prouvé son efficacité. Il ne s'agit plus de tenter d'épurer la langue ou de chercher à remplacer tous les emprunts. Il importe plutôt de guider l'usage par une intervention mesurée et réfléchie qui favorise la vitalité du français et qui donne lieu à la diffusion d'ouvrages qui se démarquent des analyses incertaines, souvent contradictoires, des dictionnaires et des répertoires normatifs qui ont été publiés jusqu'à maintenant.

Le pouvoir d'une langue se mesure aussi à sa force de création et à sa puissance comme instrument de communication. Plus un système linguistique est développé, plus la langue elle-même offre la possibilité d'être utilisée. Une langue qui ne peut pas profiter de la même richesse linguistique dans toutes ses composantes qu'une autre langue avec laquelle elle est en coexistence n'est pas en mesure de s'imposer. Comme le souligne J.-P. Ceton :

Il existe un français au potentiel extraordinaire qui ne demanderait qu'à pousser notre langue vers la qualification de vivante et non plus d'idiome du passé en danger (cité dans *Panoramiques*, 1999 : 42).

Mais un tel changement de perspective ne peut se faire sans le désir des locuteurs d'avoir accès « au potentiel extraordinaire » de leur langue et sans la mise en place d'une méthode d'analyse cohérente des emprunts et des néologismes qui viennent enrichir le français. La langue française doit également conserver sa

souplesse et son esprit d'accueil, facteurs qui sont indispensables à son évolution. Elle doit aussi se simplifier, s'adapter, s'aménager pour pouvoir assimiler les emprunts. Cela suppose que les locuteurs du français sont en mesure de se donner une liberté sociolinguistique : celle d'emprunter d'une manière éclairée, mais avant tout, celle de proposer, de créer et d'utiliser des formes nouvelles pour remplacer efficacement certains emprunts. Il y a là une voie d'intervention pour une politique linguistique qui aurait comme objectif de s'attaquer à l'insécurité linguistique des usagers du français en leur donnant les outils pour se construire une image positive de leur langue. Enfin, et idéalement, on pourrait souhaiter que les politiques de l'emprunt soient élaborées d'une manière concertée par les instances dirigeantes des diverses collectivités ayant le français en partage.

Bibliographie

ALLINNE, Frédéric (1999). *Les faux amis de l'anglais*, Paris, Belin, coll. « Le français retrouvé ».

BARBEAU, Victor (1963). *Le français du Canada*, Montréal, Les publications de l'Académie de la langue française.

BERTHIER, Pierre-Valentin et Jean-Pierre COLIGNON (1987). *Le français écorché*, Paris, Belin, coll. « Le français retrouvé ».

BLONDET, Sandrine (2002). *Orthographe française*, Paris, Jean-Paul Gisserot.

BOGAARDS, Paul (2008). *On ne parle pas français. La langue française face à l'anglais*, Bruxelles, De Boeck Duculot.

BOLE-RICHARD, Michel (1994). « L'hispanophonie, mangeuse de mots », *Le Monde*, Paris, 11 novembre.

BOUCHARD, Chantal (1989). « Une obsession nationale : l'anglicisme », *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 1, Québec, Université Laval, p. 67-90.

BOUCHARD, Chantal (1999). *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides.

BOUCHARD, Chantal (2008). « Anglicisation et autodépréciation », *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Michel Plourde et Pierre Georgeault, dir., Montréal, Fides/Les publications du Québec, p. 255-264.

BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD (1972). *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990). « Les rectifications de l'orthographe », *Journal officiel de la République française*, Paris, Direction des journaux officiels.

CONTANT, Chantal (2009). *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée. Cinq millepattes sur un nénufar*, Montréal, De Champlain S. F.

DAOUST, Paul (2008). « Les chroniques sur la langue », *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Michel Plourde et de Pierre Georgeault, dir., Montréal, Fides/Les Publications du Québec, p. 258.

DARBELNET, Jean (1963). *Regards sur le français actuel*, Montréal, Beauchemin.

DARBELNET, Jean (1986). « Réflexions sur la typologie de l'emprunt linguistique et des situations bilingues », *Multilingua*, vol. 5, Amsterdam/New York, Mouton, p. 199-204.

DEROY, Louis (1980). *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.

FOREST, Constance et Louis FOREST (1994). *Le Colpron. Le nouveau dictionnaire des anglicismes*, Chomedey, Beauchemin.

FRÉGAULT, Guy (1969). *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, Montréal, Fides.

GOHIN, Ferdinand (1970). *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1740-1789)*, Genève, Slatkine.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1994). Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique, Magog, Office de la langue française, coll. « Études, recherches et documentation ».

GRUAZ, Claude (2007). « Nouveau regard sur les anglicismes », *Liaisons-Airoé*, numéro double 39-40, Marseille, Airoé, Actes du colloque « Écritures en contact », 30-31 mai 2006, p. 149-160.

GUILFORD, Jonathan (1997). « Les attitudes de jeunes français à propos des emprunts à l'anglais », *La linguistique*, vol. 33, fasc. 2, Paris, Presses universitaires de France.

HAGÈGE, Claude (2000). *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.

HUMBLEY, John (1974). « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de Lexicologie*, vol. 25, fasc. 2, Paris, Centre national de la recherche scientifique, p. 46-70.

JOLY, Hubert, I. MALIQUE et N. VAN DER MAAZEN (1997). « Néologie coopérative », *La Banque des mots*, n° 54, Paris, PUF, p. 5-6.

LAGUEUX, Paul-André (1988). « La part des emprunts à l'anglais dans la création néologique, en France et au Québec », *Le français en contact avec l'anglais*. En hommage à Jean Darbelnet, Maurice Pergnier, dir., Bibliothèque de l'information grammaticale, Paris, Didier Érudition, p. 91-111, coll. « Linguistique », 21.

LATIN, Danièle et Claude POIRIER, avec la collaboration de Nathalie BACON et de Jean BÉDARD (2000). *Actualité Scientifique* (Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques), Actes des quatrième Journées scientifiques du réseau « Études du français en francophonie », Québec, Les Presses de l'Université Laval.

L'Encyclopédie canadienne, [en ligne], [réf. du 31 mars 2009], Adresse : <http://www.thecanadianencyclopedia.com>.

LEPAGE, Thierry, Marie-Pierre MAYAR, Andrée VANSTEELANDT et Marlène VRANCX (2008). *Les mots de la bouche. La néologie dans le secteur alimentaire*, Bruxelles/Ministère de la Communauté française, Cortil-Wodon/Éditions modulaires européennes, coll. « Français & Société », 17.

LOUBIER, Christiane (2003). *Les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Québec, Les Publications du Québec.

LOUBIER, Christiane (2008). *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*, Paris, L'Harmattan.

Le Nouveau Petit Robert (2010). Josette Rey-Debove et Alain Rey, dir., Paris, Dictionnaires Le Robert.

MATORÉ, Georges (1967). *Le vocabulaire et la société sous Louis-Philippe*, Genève, Slatkine Reprints.

MOREAU, Marie-Louise, Huguette BRICHARD et Claude DUPAL (1999). *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles/Louvain-la-Neuve, Ministère de la Culture, Service de la langue française/Duculot, coll. « Français & Société », 9.

Mots. Les langages du politique (1991). n° 28 (Orthographe et société), Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

MURCIA, Colette et Hubert JOLY (2005). « Observations sur l'index des formants », *Dictionnaire des mots nouveaux des sciences et des techniques 1982-2003*, Paris, Conseil international de la langue française, p. 791-801.

NEVEU, Frank (2004). *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.

NICOLAS, Christian (1994). « Le procédé du calque sémantique », *Cahiers de lexicologie*, n° 65, fasc. 2, Paris, Centre national de la recherche scientifique, p. 75-101.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2007). *Politique de l'emprunt linguistique*, Montréal, Office québécois de la langue française.

PANORAMIQUES (1999). Renée Honvault, dir., n° 42 (L'ortographe? C'est pas ma faute), Condé-sur-Noireau, Éditions Corlet-Marianne.

PERGNIER, Maurice (1989). *Les anglicismes. Danger ou enrichissement pour la langue française?*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle ».

POIRIER, Claude (1978). « L'anglicisme au Québec et l'héritage français », *Travaux de linguistique québécoise*, vol. 2, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 43-106.

POIRIER, Claude (1998). « Vers une nouvelle représentation du français du Québec : les vingt ans du Trésor », *The French Review*, vol. 71, n° 6, Carbondale (Illinois), American Association of Teachers of French, p. 912-929.

POIRIER, Claude (2008). « Une langue qui se définit dans l'adversité », *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Michel Plourde et de Pierre Georgeault, dir., Montréal, Fides/Les publications du Québec, p. 161-175.

POIRIER, Claude (2009). « Les origines du complexe linguistique des Québécois », *Cap-aux-Diamants*, n° 96, Québec, Société historique de Québec, p. 14-16.

POPLACK, Shana et David SANKOFF (1984). « Le trajet linguistique et social des emprunts », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 14, n° 1, Sherbrooke, Association québécoise de linguistique, p. 141-185.

PRUVOST Jean et Jean-François SABLAYROLLES (2003). *Les néologismes*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 3674.

REY, Alain (2008). *Le français. Une langue qui défie les siècles*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », 537.

REY-DEBOVE, Josette (1990). *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

REY-DEBOVE, Josette et Béatrice LE BEAU-BESA (1991). *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

SANTOYO, Julio Cesar (1987). « Traduction, fertilisation et internationalisation : les calques en espagnol », *Meta*, vol. XXXII, n° 3, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 240-249.

SPENCE, Nicol (1991). « Le français en -ING », *Le Français moderne*, n° 2, Paris, Conseil international de la langue française, p. 188-213.

TOURNIER, Jean (1998). *Les mots anglais du français*, Paris, Belin, coll. « Le français retrouvé ».

TRESCASES, Pierre (1982). *Le franglais, vingt ans après*, Montréal, Guérin.

VOIROL, Michel (2006). *Anglicismes et anglomanie*, Paris, Victoires.

WALTER, Henriette (2001). *Honni soit qui mal y pense. L'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Paris, Robert Laffont.

Index alphabétique général

On trouvera dans les pages qui suivent un index général, qui regroupe une liste de termes ainsi qu'une liste de sujets qui renvoient à certains aspects de l'emprunt linguistique qui sont abordés dans le document.

A

Académie française · 39
accentuation · 52
acceptabilité des emprunts · 34, 56
adaptation de suffixes ou de préfixes · 53
adaptation des emprunts · 33, 47, 52
adaptation grammaticale · 49, 53
adaptation graphique · 49
adaptation graphique et phonétique · 51
adaptation phonétique · 49
adaptation sémantique · 48
addiction · 42, 48
against the watch · 15
-age · 53
aléa · 55
allegro · 38
allégro · 38
alphabet étranger · 52
alternance de langue · 6
aménagement linguistique · 26, 35, 58
américanismes · 23
anglicisme · 7
anglomanie · 23
aréna · 28, 46, 56
artefact · 52
artéfact · 14, 52
aski · 49
Athapascan · 54
Athapascane · 54
Attikamek · 51, 54
Attikamekw · 51
Attikamèque · 54

avertisseur sonore · 43
avion nolisé · 38
avoir les bleus · 15
Aztèque · 54

B

baby-sitter · 46
badge · 37
bar à soupe · 31
barman · 54
bébé-boumeur · 56
beverage · 24
bilinguisme collectif · 16
bilinguisme individuel · 16
bilinguisme social · 16
bingo · 45
bioéthique · 32
bioterrorisme · 32
blow-drying · 14
bon usage · 34
borchtch · 52
borsch · 52
borshch · 52
bortch · 52
bortsch · 52
bouledogue · 46
boulingrin · 46
bowling · 45, 46
bowling-green · 46
boycott · 56
boycottage · 56
brainstorming · 38
breuvage · 24
briefs · 14
brushing · 14
building · 25
bulldog · 46

C

cabine · 38
cacher, · 52
cachère · 52, 56
caddie · 31

cake · 23
calife · 51
calque · 15, 24, 48
calque idiomatique · 15
calque morphologique · 15
calque phraséologique · 15
calque sémantique · 15
caméscope · 32
camping · 25
cañon · 51
cant-hook · 46
cantouque · 46
canyon · 51
canyoning · 51
canyonisme · 51
capital symbolique · 35
car park · 25
caravanage · 51
caravanning · 28, 51
cascher · 52, 56
casher · 56
cawcher · 52
ce n'est pas ma tasse de thé · 15
centre jardin · 15, 56
centre-jardin · 28
chambre des joueurs · 56
changement d'huile · 28, 44, 56
Charte de la langue française · 27
charter · 38
chewingum · 31
chichekébab · 51
chiropratique · 46
chroniques de langage · 21
ciné-shop · 28
clavardage · 32
coach de vie · 14
coalition · 23
cock-eye · 46
cockpit · 38
cockroach · 44
cocooner · 31
cocooneur · 31
cocooning · 31
code mixing · 6
code switching · 6

coexistence sociolinguistique · 43
cold-cream · 38, 44
compétence linguistique · 29
compteur de stationnement · 43
concerti · 38
concerto · 55
concertos · 38
constable · 23
contre la montre · 15
contre-culture · 32
coq l'œil · 46
coque l'œil · 46
coquerelle · 44
corde du roy · 46
corduroy · 46
coroner · 23
corporation · 23
coucoun · 31
coucounage · 31
coucouner · 31
coucouneur · 31
coucouneuse · 31
coucounière · 31
couponning · 25
courant puriste · 21
courriel · 32
cowboy · 52
crawlleur · 53
crawlleuse · 53
crayon à mine · 37
crayon de plomb · 37
création lexicale · 48, 56
créativité lexicale · 30
critères d'acceptabilité · 34, 41, 55
curling · 25, 45, 56
customiser · 39
cutter · 28
cybercondriaque · 32
cybercriminalité · 32

D

démotion · 14
dépendance · 42, 48
dépôt direct · 28

développement durable · 32
dictionnaires · 35
diésel · 52
diplômé · 15
discours · 39
dopage · 14, 53
doping · 53
dosette de café · 32
drave · 46
dressing-room · 25
dribbler · 51
dribleur · 51, 53
dribleuse · 53
drive · 46
duffle coat · 23

E

e-mail · 32
embourgeoisement · 48
emprunt à l'anglais · 7
emprunt ancien · 38
Emprunt critiqué · 37
emprunt de luxe · 23
emprunt hybride · 14
emprunt intégral · 14
emprunt lexical · 10
emprunt linguistique · 10
emprunt massif · 6
emprunt phonétique · 16
emprunt syntaxique · 15, 24
emprunts acceptés · 55
emprunts hexagonaux · 28
emprunts intégraux · 48
emprunts inutiles · 39
emprunts non acceptés · 55
entraînement · 7
épinglette · 15
ethnonymes étrangers · 54
être sur l'avion · 15
-eur · 53
-euse · 53

F

faux emprunt · 14
faux emprunts · 25
feedback · 39
féminisation · 54
ferry · 46
ferry boat · 46
féta · 55
fin de semaine · 28, 38, 42
fin de semana · 47
focusser · 14
football · 45, 56
footing · 25
force symbolique · 35
forme francisée · 54
français du Québec · 28
francisisation du pluriel · 55
french-canadian patois · 20

G

garden center · 15
gardien · 46
gardienne · 46
gelato · 56
gentleman · 23
gentrification · 48
glace végétale · 32
globetrotteur · 53
globetrotteuse · 53
goulache · 51, 56
goulasch · 51, 56
goulash · 51, 56
GPS · 32
graduate · 15
gradué · 15
graphème · 50
graphie rectifiée · 53
graphies étrangères · 49, 52
graphies multiples · 52
Grec · 54
Grecque · 54
Guatémaltèque · 54
gym · 16

H

habitable · 38
hall · 23
hockey · 45
honte linguistique · 18
hotdog · 31, 47, 52

I

Ice cream · 44
igloo · 52
iglou · 52
information · 39
-ing · 25, 53
insécurité linguistique · 19, 36, 59
insister que · 15
interférence de langue · 6
internaute · 32
introduce · 15
introduire · 15
Inuinnaq · 54
Inuinnaque · 54
it's not my cup of tea · 15

J

jamboree · 14
jazz · 45 56
jazzé · 56
jazzman · 54
jean · 43, 45, 56
jeu de quilles · 46
joueur de rugby · 54
joueur de tennis · 14, 54

K

kacher · 52
kascher · 52, 56
khalife · 51
kidnapping · 25
kill vehicle · 15

klaxon · 43
kougelhof · 52
kouglof · 52

L

label · 37
lacune lexicale · 42
lacune linguistique · 42, 56
living-room · 25
lobby · 14
lockout · 52, 55
logiciel · 32
loser · 7

M

macho · 32
machouillon · 31
maelström · 51
magasinage · 46
mailing · 25
maîtrise de soi · 7, 38
maîtrise du français · 52
malbouffe · 32
malstrom · 51
malström · 51
-man · 54
manifestation · 7
marque normative · 37
media · 38
médias · 38
meeting · 56
meneur · 30
meneur de chiens · 30
micro-ordinateur · 32
milk-bar · 38
motomarine · 46
mots étrangers · 49
moufflet · 43
muesli · 53
muffin · 45
musher · 30
musicien de jazz · 54
musli · 53, 56

N

néologie d'emprunt · 30, 33, 57
news · 39
night-club · 38
norme prescriptive · 34
normes sociolinguistiques · 27, 28, 41, 45, 56
nuisance · 31

O

offshore · 28
OGM · 32
ombudsman · 56
orientation de l'usage · 29
ouèbe · 46

P

packet-boat · 46
paélia · 52
paella · 52
page web · 54
pain complet · 37, 44
pain de blé entier · 37, 44
pantalon de denim · 43
panties · 15
paperolle · 30
papier de toilette · 24
papier de verre · 44
papier émeri · 44
papier hygiénique · 24, 37
papier sablé · 28, 37, 44, 56
papier toilette · 24
papier verré · 44
paquebot · 46
parcmètre · 43
parcomètre · 43
Parisian French · 20
parking · 25, 37
parking lot 25
parking space · 25
parking-meter · 43
partir une entreprise · 15
passer sur le feu rouge · 15
pâte à dents · 24

pâte dentifrice · 24
pedigree · 51
pédigrée · 51
pédigri · 51
people · 28
perchiste · 54
perchman · 54
perdant · 7
perrito caliente · 47
perro caliente · 47
personnaliser · 39
pignata · 51
pin's · 15
piñata · 51
placebo · 52
placébo · 52
planning · 45
poker · 45
politique de l'emprunt · 41, 58
politique linguistique · 27
pondération · 56
pouding · 23
pousse-courses · 31
prendre le plancher · 15
présenter · 15
pressing · 25, 28
principes directeurs · 29, 42
pullover · 23
pyjama · 16

Q

québécoismes · 18
québécoismes d'emprunt · 28, 44, 45
quéchua · 57

R

radja · 52
rajah · 52
ravioli · 55
rectifications de l'orthographe · 49, 52
redingote · 46
régionalismes · 43
relooker · 14

remue-méninges · 38
rencontre · 7
rencontrer des dépenses · 15
représentations symboliques · 7
reproduction culturelle · 18
retour · 39
riding coat · 46
Romanov · 49
rugbyman · 54

S

s muet · 55
sabler · 37
salle de quilles · 46
sandwich · 45
saucipain · 31
scooter des mers · 46
séchage à la brosse · 14
self-control · 38
serveur · 54
shish kebab · 51
shopping · 25, 45, 46
shopping bag · 14
signes diacritiques · 52
signes étrangers · 50
site web · 54
situation sociolinguistique française · 22
situation sociolinguistique québécoise · 17
sleeping-car · 25
slip · 14
soudure · 52
soup bar · 31
souperie · 31
sous-vêtement · 15
speech · 23, 39
spleen · 23
sponsor · 45
staff · 14
stand · 37
standing · 25
steamer · 38
strudel · 55
supermarché · 15
supermarket · 15

supporter · 53
supporteur · 53
surbooking · 25
système symbolique · 7

T

tagliatelles · 52
taliatelles · 52
Tchécoslovaque · 54
Tchèque · 54
tennisman · 14, 54
tennisplayer · 14
to have the blues · 15
to take the floor · 15
to travel light · 15
tofou · 53
tofu · 53
toilet-paper · 24
tomahak · 51
tomahawk · 51
tomawak · 51
tourne-bille · 46
training · 7
transgénique · 32
translittération · 49, 52
traversier · 46
trithérapie · 32
trois courtes semaines · 15
Turc · 54
Turque · 54
typologie de l'emprunt · 11, 12, 13

U

un court trois semaines · 15
usage · 34

V

variantes graphiques · 53
variantes phonétiques · 53
variation en genre · 54
variation en nombre · 55
variation géographique · 43

véhicule tueur · 15
vidange · 44
vidéocassette · 32
vidéosurveillance · 32
volapuk · 52
volapük · 52
voyager léger · 15

W

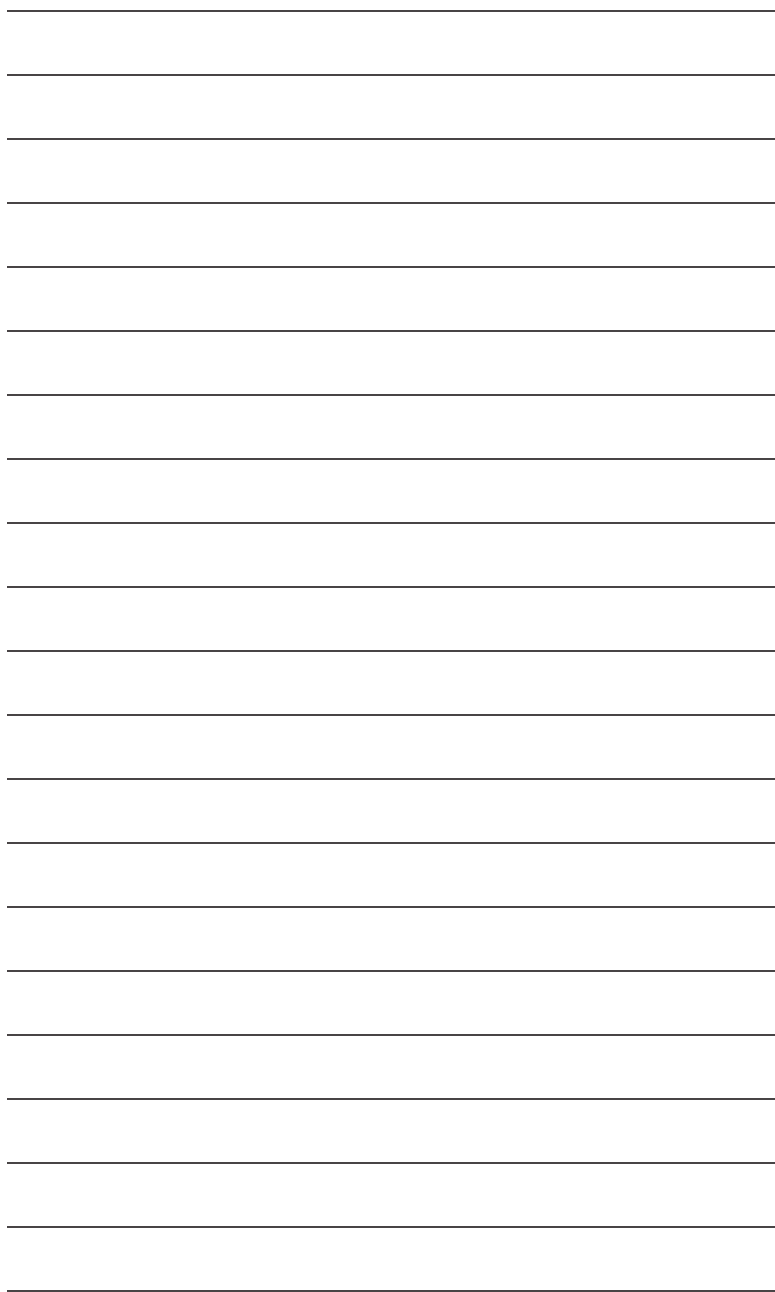
walk-in · 56
warrant · 23
web · 46, 54
webmestre · 54
week-end · 38, 42, 47
whist · 23

X

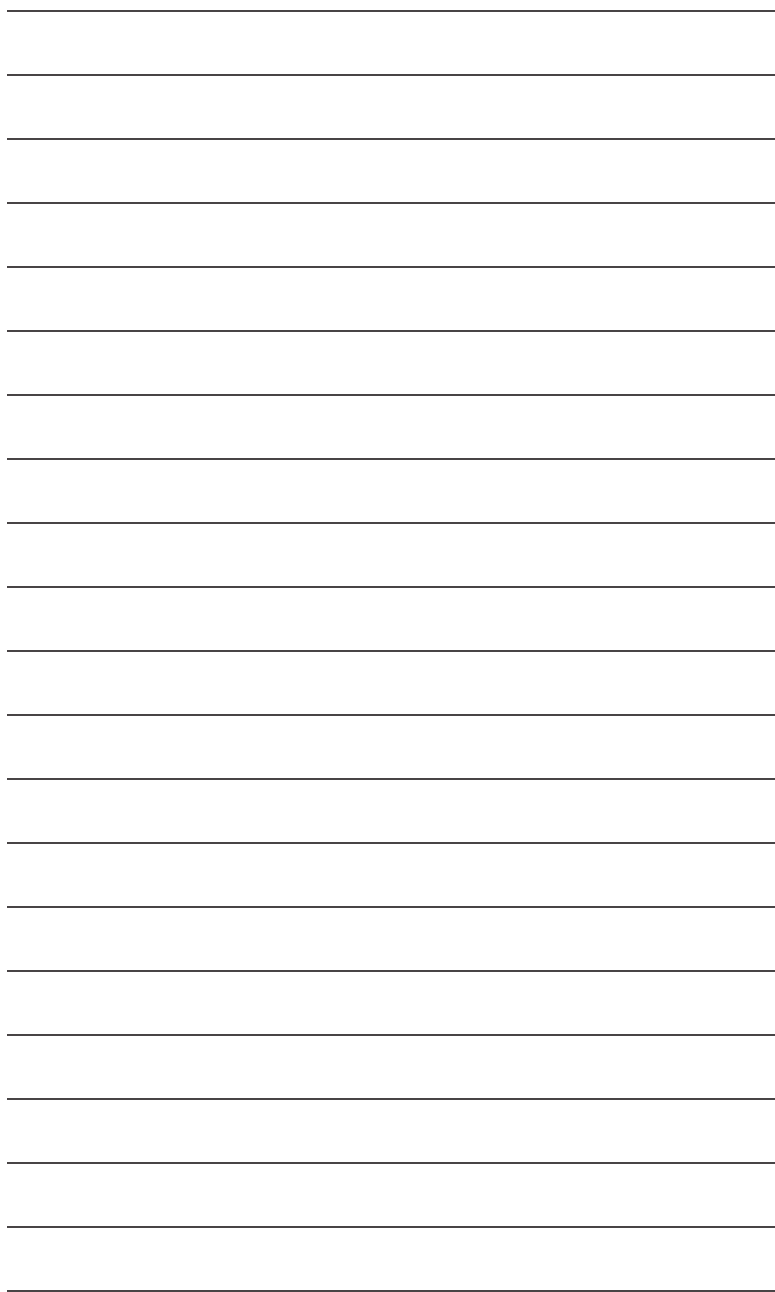
xénismes · 49

Y

yack · 51
yak · 51







*Office québécois
de la langue
française*

Québec 

2011-04 – 9754